

L'ÉVÉNEMENT

JOURNAL POPULAIRE.

L. J. DEMERS & FRÈRE, Propriétaires, 30 rue la Fabrique.

1 cent le numéro

6 cent.

Tarif des Annonces

	Par ligne
Presière insertion.....	\$0.10
Autres insertions, et publiés tous les jours	0.05
" trois fois par semaine	0.06
" deux fois.....	0.07
" un fois.....	0.08
Avis de Naissances, Mariages ou Décès	0.25

Prix de l'Abonnement

Édition quotidienne, par an \$3.00

Édition hebdomadaire, *Le Cultivateur*, 16 pages, par an..... 1.00

Invariablement payables d'avance.

On peut aussi s'abonner pour six mois et pour trois mois à l'édition quotidienne.

FEUILLETON DE L'ÉVÉNEMENT 43

L'ENFANT TROUVÉ

SECONDE PARTIE

(suite.)

Ce jour là, en sortant du bureau, il prit un autre chemin que celui de la rue des Rosiers; il s'en alla droit devant lui, à travers les rues, comme un fou, la tête baissée et les yeux fixes, n'entendant rien et bousculant les passants sans les voir.

Il rentra fort tard; il avait oublié de dîner, il n'avait pas fait.

Claire très-inquiète, l'avait attendu comme d'habitude; le modeste repas préparé avec tant de soin s'était depuis longtemps refroidi sur la table; elle n'y avait pas touché. L'absence d'André lui avait ôté l'appétit.

—J'ai été dans une grande inquiétude, lui dit-elle, que s'est-il donc arrivé?

—Mon patron m'a retenu, répondit-il.

Elle vit bien qu'il mentait.

Elle voulut se jeter à son cou.

Il la repoussa doucement.

Elle poussa un soupir, retourna à sa place et reprit son ouvrage.

—Tu travaillais toujours trop tard, lui dit-il d'une voix qui trembla malgré lui, tu te fatigues; il faut te reposer.

—Je t'attendais, fit-elle.

—Tu te brises la vue, reprit-il; tu as les yeux tout rouges.

C'est vrai; mais des larmes les avaient rougis.

Le lendemain, il rentra à l'heure du dîner.

Claire ne put lui cacher sa joie.

—Eh bien! est-ce que tu ne m'embrasses pas aujourd'hui? lui dit-elle souriante, en s'approchant de lui.

Il l'entoura de ses bras et l'étreignit contre son cœur.

—Comme tu me rends heureuse! fit-elle.

Il avait refusé de l'embrasser la veille, elle avait eu peur qu'il ne l'aimât moins.

Quinze jours s'écoulèrent pendant lesquels Claire s'inquiéta sérieusement en cherchant à se rendre compte des bizarreries d'humeur d'André.

Sous un prétexte quelconque parfois même sans vouloir donner un motif à son absence, il passait souvent ses soirées dehors. Que faisait-il? Où allait-il? Pourquoi agissait-il ainsi? La jeune fille se faisait en vain ces questions. Si l'étrange conduite d'André l'étonnait, elle s'en attristait davantage. Elle avait beau se mettre l'esprit à la torture, elle ne parvenait pas à se l'expliquer. Elle remarquait, d'ailleurs, dans les manières du jeune homme les plus singulières contradictions.

Ainsi, un jour, il la regardait avec une expression de tendresse infinie; le lendemain, il lui montrait un visage sombre et maussade qu'elle prenait pour du courroux. Du reste elle lui trouvait toujours dans le regard quelque chose d'insaisissable, qu'elle ne pouvait définir.

Pourquoi, il l'attirait près de lui, comme s'il eût voulu l'embrasser, puis aussitôt il la repoussait avec une sorte de brusquerie. Ou bien, après lui avoir adressé quelques mots de tendresse, il restait muet tout à coup et gardait, pendant le reste de la soirée, un morne silence.

Souvent aussi, lorsqu'elle lui parlait, elle le vit pâlir. Une fois, elle aperçut deux larmes rouler dans ses yeux. Elle aurait bien voulu connaître la cause de son émotion. Elle n'osa pas la lui demander. Peu à peu, la confiance qu'ils auraient dû avoir l'un pour

l'autre s'affaiblissait. Claire le voyait et le sentait.

Tout cela lui causait beaucoup de chagrin et elle souffrait doublement, car elle devinait les douleurs d'André sans en connaître le secret.

Elle s'effrayait, surtout, à cette pensée qu'elle pouvait perdre l'affection d'André, devenu pour elle la moitié de son existence; à ce sujet, elle passait tour à tour du doute à la croyance.

Quand elle se trouvait seule, le pauvre enfant versait bien des larmes, et c'est à Dieu qu'elle confiait sa peine.

Un dimanche matin, vers onze heures, elle était habillée, prête à sortir. Elle avait mis sa plus belle robe et arrangé sur sa tête, avec beaucoup d'art, les nattes de ses magnifiques cheveux noirs. Une petite croix composée de grenats, était attachée à son cou au moyen d'un velours noir qui remplaçait avantageusement le collier d'or. Un chapeau de saison très-coquet attendait sur le lit le moment où, placé sur la tête, il lutterait de fraîcheur et de grâce avec les yeux vermeilles et le visage épanoui de la jeune fille.

La veille, André lui avait dit: —Demain dimanche, je ne travaillerai que jusqu'à onze heures; bien que nous ne soyons pas encore à la fin de l'hiver, si le temps le permet, je viendrai te prendre; nous déjeunerons au restaurant, puis nous prendrons le bateau, et nous irons du côté de Meudon et de Saint-Cloud, que tu ne connais pas encore.

Sortir avec son cher André, être avec lui, tout près de lui, appuyée à son bras, contempler à deux les mêmes objets, respirer ensemble le grand air qui vient de la plaine et des bois, n'était-ce pas un immense bonheur.

Le nuage de tristesse qui obscurcissait ses beaux yeux disparut aussitôt. Il fallait si peu de chose pour la rassurer, la consoler!

Avant de se coucher, elle ouvrit sa fenêtre et son regard interrogea le ciel semé d'étoiles étincelantes. Puis elle s'endormit en pensant à la joie du lendemain.

Elle s'était levée de bonne heure. André était déjà parti. Elle s'adua joyeusement les rayons du soleil qui entrèrent dans sa chambre. Elle fit lestement son petit ménage. Après l'avoir vergeté, elle plaça sur le lit d'André le vêtement complet qu'il devait mettre, ainsi qu'une chemise d'une blancheur éblouissante, repassée par elle. Cela fait, elle s'habilla et comme nous l'avons dit, à onze heures elle était prête.

A midi, André n'avait pas paru. Elle attendit encore. Une heure sonna. Elle comprit qu'il ne viendrait pas. Elle cessa d'écouter le bruit des pas dans l'escalier. Elle avait le cœur gros. Elle s'assit tristement dans un coin et des larmes jaillirent de ses yeux.

II UNE BONNE SŒUR

Claire n'avait pas encore éprouvé un chagrin aussi violent. Elle était accablée, brisée et se sentait profondément découragée.

Pourquoi André la traitait-il ainsi? Que lui avait-elle fait? Elle cherchait, examinait; mais ni dans ses actions, ni dans sa manière d'être avec le jeune homme, elle ne trouvait la moindre chose qui put justifier l'étrangeté de sa conduite. Elle se débattait éperdue, comme toute personne que menacent des périls inconnus.

Evidemment, André manquait de confiance envers elle; il avait un secret qu'il voulait lui cacher. Pour la centième fois peut-être, elle cherchait à le pénétrer; mais, pour cela, elle n'avait pas assez l'expérience de la vie.

Elle était d'ailleurs, si éloignée de la vérité, que, à bout d'arguments, elle eut tout à coup l'idée qu'André pouvait avoir un amour caché.

Aussitôt, une émotion extraordinaire

s'empara d'elle. Elle sentit sur sa figure un froid glacial; il lui sembla que son cœur cessait de battre et qu'une griffe intérieure déchirait sa poitrine oppressée. Puis, au bout d'un instant, sans savoir pourquoi, elle éclata en sanglots.

—Si je le gêne, il devrait me le dire! s'écria-t-elle en essayant ses larmes; pourquoi ne cherche-t-il pas le moyen d'être heureux? Ah! s'il craint de m'affliger, il devrait voir que je pleure depuis longtemps et qu'il se rend malheureux, sans rien faire pour mon bonheur. Hélas! ils sont bien loin les beaux rêves que nous avons faits!... Quand je l'ai retrouvé, moi qui me croyais à jamais abandonnée, une vie nouvelle, toute rayonnante m'est apparue; je n'avais plus rien à demander à Dieu... Ah! mon frère, mon frère, j'étais trop heureuse auprès de toi!...

Il m'aime, pourtant, oh! oui, il m'aime, j'en suis sûre... Je le vois dans son regard si doux et si tendre, je le sens quand sa main touche la mienne, et quand parfois encore ses lèvres se posent sur mon front... Il me faudrait si peu pour vivre heureuse: une parole affectueuse le matin, et le soir sur le front, un baiser!... Une goutte de rosée le matin et un rayon de soleil à midi suffisent pour faire vivre une fleur!

Tout en lui est incompréhensible, continua-t-elle; j'ai cru m'apercevoir que je lui déplaisais en l'appelant mon frère, moi qui éprouve un si grand plaisir à lui donner ce nom.

André, cher André, comme je voudrais te voir heureux! Aucun sacrifice ne me coûterait pour te donner ce qui manque à ton bonheur.

Elle passa la journée en proie aux plus sombres pensées. Elle pleura longtemps. Les larmes sont le soulagement de toutes les grandes douleurs.

Un peu avant la nuit, elle descendit pour acheter le dîner. Bien qu'André n'eût pas tenu la promesse qu'il lui avait faite, elle espérait que, pour la dédommager, il rentrerait de bonne heure et passerait la soirée entière auprès d'elle. Vain espoir; à huit heures, pas d'André encore.

Elle n'avait rien pris de la journée, elle avait faim; elle se décida à manger un peu; puis espérant faire diversion à ses pensées, elle prit son ouvrage. Elle avait encore pour une heure de travail sur une confection qu'elle s'était engagée à rendre le lendemain. A dix heures, le vêtement était prêt à être livré.

Elle entendit ouvrir la porte l'appartement. Elle tressaillit. André rentrait.

—Enfin, murmura-t-elle.

Elle prit la lampe et sortit de sa chambre pour aller à la rencontre du jeune homme.

—Bonjour, Claire, dit-il.

Et, la tête baissée, n'osant pas la regarder, il se dirigea vers la porte de sa chambre.

La jeune fille se plaça résolument devant lui.

—André, lui dit-elle d'une voix caressante comme celle d'une jeune mère, je désire causer avec toi ce soir. Ne veux-tu pas me faire ce plaisir?

Il la regarda sans rien dire, comme un hébété. Elle le prit par la main et, sans qu'il fit aucune résistance, elle l'emmena dans sa chambre où il y avait du feu. Elle le fit asseoir et se plaça près de lui. André restait toujours silencieux et affectait de tenir ses yeux baissés.

La jeune fille rompit le silence.

—André, lui dit-elle, hier soir, après une de ces longues causeries qui deviennent de plus en plus rares entre nous, tu m'avais fait une promesse, mais tu l'as oubliée; pourtant, c'est été pour moi un grand plaisir, une véritable fête; car si ce n'est pour aller chercher et reporter mon ouvrage je ne sors jamais. Je ne te demande pas comment tu as passé cette journée; je t'aime assez pour ne point vouloir, malgré toi, connaître tes secrets et pour ne te faire aucun reproche.

Moi, comptant sur ta promesse et ravi de sortir avec toi, à onze heures j'étais habillée comme me voici, regarde... Mon chapeau, que je devais mettre pour la première fois, est encore là, sur le lit. Je t'ai attendu, tu n'es pas venu; cela arrive souvent, presque tous les jours. Vingt fois, espérant toujours, je me suis mise à la fenêtre.

Le temps était doux comme en septembre, un gai soleil invitait à la promenade; aussi, il y avait foule dans la rue; de belles jeunes filles, qui riaient, tout le monde était heureux, excepté moi. Je pensais à toi, à mon isolement, je n'ose dire à mon abandon; mon cœur s'est serré, et je me suis mise à pleurer. André je n'ai fait que cela toute la journée en songeant à la singulière vie que nous avons tous les deux depuis quelque temps.

(A continuer.)

MARCHANDISES D'ETAPE

— A —

L'usage des Familles.

NOUS AVONS REÇU TOUT RECENTMENT un assortiment complet de toiles et cotonnades directement des meilleures manufactures de la Grande Bretagne.

Vu la dépression générale du commerce, les marchandises sur men ionnées ont été achetées à prix réduits et par conséquent de meilleures valeurs que d'habitude.

Cotons blancs fins (shirtings).
Cotons " moyens et croisés.
Cotons pour draps de lits et oreillers, etc
Cotonnades blanches et de couleurs
Toiles irlandaises pour nappes et serviettes de table.
Toiles ouvrées et serviettes de toiles Irlandaises.

Toiles unies et ouvrées,
Toiles pour draps de lits et oreillers.
Toiles et serviettes à verres
Serviettes et couvertures Turque pour bains.
56 pièces de Coton blanc Hawkins, généralement employé pour jupons d'été, à 10 (9 1/2 net).

Mouchoirs ourlés, de batiste pour Dames, un lot spécial à 20 cts, 24 cts et \$1.07 la douzaine.

Aussi un assortiment complet dans les meilleures qualités.
5 par cent d'escompte au comptant.

Glover Fry, & Cie.

1884! 1884!

MARCHANDISES DE FAMILLES

Notre assortiment de Marchandises à l'usage des maisons est aujourd'hui complet dans tous les départements.

Nous avons à offrir des tissus spéciaux dans les

SHIRTINGS.

Nous avons toute la série des Shirtings anglais et canadiens, entr'autres
Le fameux *Dacca Twist* comme ci-dessous :

K 32 12 C.

K 36 13 C.

K 40 15 C.

Valeur sans rivale.

COTONS A DRAPS.

72, 80, 90 et 100 pouces. Le meilleur coton Wigan à bas prix.

BRODERIES, GUPURES.

On vient d'en recevoir la première importation; la balance de la commande arrivera dans dix jours. Ces effets sont cotés à un prix minime en sus du prix de facture.

5 pour Cent d'Escompte.

Sur les achats au comptant.

A. W. LEITCH,

RUE DE LA FABRIQUE.

31 jan 1884.

CANADA,
PROVINCE DE QUÉBEC,
District de Québec,
Cité de Québec.

Cour du Recorder.
No 136.
La Corporation de la Cité de Québec,
Demanderesse,

vs
LOUIS M. BLOUIN,
Défendeur.

AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'en vertu d'un Bref d'Exécution émané en cette cause, seront vendus, MARDI le douzième jour de FEVRIER, à 10 heures avant midi, sur le marché Montcalm, tous les meubles et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en tables, sofas, chaises, commodes, tapis, lavabans, etc.

ULDERIC DESROCHES,
H. C. R.
Québec, le 2 février 1884.

CANADA,
PROVINCE DE QUÉBEC,
District de Québec,
Cité de Québec.

Cour du Recorder.
No 252.
La Corporation de la Cité de Québec,
Demanderesse,

vs
STEPHANIE ANCTIL et al,
Défendeurs.

AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'en vertu d'un Bref d'Exécution émané en cette cause, seront vendus, LUNDI le onzième jour de FEVRIER, à 10 heures avant midi sur le marché Montcalm, tous les meubles et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en tables, sofas, chaises, commodes, tapis, lavabans, etc.

GEORGES TRUDEL,
H. C. R.
Québec, le 2 février 1884.

EUGENE PICHE,

SEUL AGENT ET EMBOUTILLEUR
DE LA BIÈRE ET PORTER WILLIAMS

— AINSI QUE LA CÔTEBRE —

LAGER BEER D'O'KEEFE.

TOUTES COMMANDES SERVIES
DOMTIGLE.

S'adresser au Nos 99 et 101,
Rue Saint-Paul.

A Ceux qui souffrent.

De la consommation, du serofule, des bronchites, de l'asthme et de toutes les maladies de dépression et nous conseillons de se adresser à la note suivante d'un des premiers médecins de Yarmouth qui, après avoir pré-crit et étudié pendant deux ans ses effets, croit devoir publier le témoignage suivant en faveur de la

PHOSPHOLEINE DE EAGAR :

Yarmouth, N. E.
M. F. EAGAR, Ecr,
157, Hollis Street, Halifax.

Cher Monsieur, — J'éprouve beaucoup de plaisir à dire que j'ai prescrit votre Phospholeine pendant les deux dernières années, et que plus j'en fais usage plus je suis satisfait de ses résultats.

H. L. KELLY, M. D.
En vente chez tous les pharmaciens.
Deux grains.—25 et 75 cts la bouteille.

Il n'est pas de dîner complet sans un dessert fait au moyen du

Vin de Pressure de Eagar,

DESSERT DELICAT, DÉLICIEUX ET HYGIÉNIQUE.

Qui tout en plaisant au goût, aide aux organes digestifs.

On cite bon nombre de cas de dyspepsie qui ont été guéris par le VIN DE PRESSURE DE EAGAR. Allez chez votre pharmacien et demandez-lui une circulaire descriptive.

Dépôt chez Dr Ed. Morin & Cie.
Prix, 25 centins la bouteille.

ARGENT A PRETER

A COURTES ROMANCES.

À toutes personnes qui en feront la demande sur la signature de l'Emprunteur, de prêt une partie ou en-dessus.
S'adresser rue Desrosiers, 59, et au Grand 36.
8 nov 1883 — 4m. 306

PARLEMENT FEDERAL.

(Dépêches spéciales au CANADIEN.)

Chambre des Communes.

Ottawa 1er février 1884. La séance s'ouvre à trois heures et quart.

RÉSOLUTIONS DU PACIFIQUE.

Sir CHARLES TUPPER dépose sur le bureau de la Chambre les documents concernant les résolutions du chemin de fer du Pacifique.

Sir JOHN dépose la correspondance échangée entre le département de l'intérieur et la Compagnie du Pacifique concernant la location de la ligne.

CHEMIN DE FER ONTARIO ET QUÉBEC.

M. ABBOTT présente un bill concernant la location du chemin de fer Ontario et Québec par la Compagnie du Pacifique.

ÉCOLES DU MANITOBA.

Sur proposition de Sir LEONARD TILLEY, la Chambre se forme en comité général sur la résolution concernant une avance à la province du Manitoba pour aider aux écoles publiques de cette province.

La Chambre adopte cette proposition, et la première lecture d'un bill basé sur cette résolution.

COLOMBIE ANGLAISE.

Sur proposition de Sir JOHN la Chambre se forme en comité pour considérer une résolution concernant le salaire et les frais de déplacement du juge de la Cour du comté de Caribou, dans la Colombie Anglaise, et passe en première lecture un bill basé sur cette résolution.

INTERPELLATIONS.

M. LANDRY demande si le gouvernement a donné ordre à la commission géologique de faire des sondages dans les diverses localités des comtés de Maskinongé et du St-Maurice où l'on a constaté des dégagements considérables de gaz naturel, ou s'il a l'intention d'en faire faire dans le cours de la présente année.

Sir JOHN répond que c'est là une question plutôt d'intérêt local que fédéral, mais qu'il a néanmoins référé la question à la commission géologique.

En réponse à M. LEBLANC, M. BOWELL répond que le président du comité des débats prendrait les meilleurs moyens pour que la traduction des débats retarde le moins possible et soit terminée dans les huit jours qui suivent la prorogation.

En réponse à M. CAMERON (Huron), Sir CHARLES dit que M. Samuel St-Onge Chapleau, qui a été nommé récemment par le gouvernement shérif dans les Territoires du Nord-Ouest est la même personne qui était autrefois employé dans le département des chemins de fer et canaux; que M. Chapleau s'est volontairement démis de ses fonctions dans ce département, et que comme shérif il reçoit le salaire prévu par le statut pour les shérifs des Territoires du Nord-Ouest.

En réponse à M. Landry, demandant si le gouvernement a l'intention de donner cette année à la ville de Québec l'avantage d'avoir un bureau de l'Inter-colonial.

Sir CHARLES dit que le département des chemins de fer est en ce moment en pourparlers avec les honorables députés du Québec-ouest, Québec centre, au sujet de cette question.

En réponse au même député, Sir Charles dit que la construction d'un pont à Québec, ou la construction de bateaux-passeurs pour relier le chemin de fer intercolonial au système général des voies ferrées de l'ouest via Québec, occupe en ce moment l'attention du gouvernement.

DEMANDE DE DOCUMENTS.

M. BLONDEAU demande rapports relatifs à la pêche aux marouins de la Rivière Ouelle, comté de Kamouraska.

M. BLAKE demande correspondance, dépêches et ordres en conseil, concernant les subventions ou octrois à la Province du Manitoba, l'extension de ses limites, le territoire en contestation entre elle et l'Ontario, les terres d'écoles, les terres publiques dans la province, et les questions de chemins de fer affectant la province.

M. MASSUE.—Comité général pour considérer la résolution suivante, qu'il est expédient de passer un acte pour prévenir la fraude dans la fabrication et la vente des engrais agricoles, résolution adoptée. Et bill la première fois.

M. BELLEAU demande copie des réclamations de Eustache Doiron, du village de Lauzon, pilote, et de Moïse LePere, du village de Lauzon, huissier, soumises aux arbitres de la Puissance en décembre dernier.—Accordé.

AVIS DE MOTIONS.

M. AMYOT donne avis de motion qu'il demandera jeudi prochain copie

de la correspondance échangée entre le gouvernement fédéral et celui de la province de Québec concernant la demande d'un subside pour l'établissement d'une école de navigation à Québec.

Conseil Municipal.

Séance du 1er février 1884.

Présents—Son Honneur le maire et MM. les échevins et conseillers Rhéaume, Hearn, Vallée, Kaine, Gunn, Charleson, Flamond, Chouinard, Gingras, Molony, Rinfret, Vincent, Peachy, Bourget, Miller, Vallière, Brousseau, McWilliam et Johnston.

Les marchés ont donné les revenus suivants en janvier:

Table with 2 columns: Name and Amount. Includes Finlay (\$10.00), Berthelot (25.00), Montcalm (45.60), Jacques-Cartier (207.00).

Lecture d'une lettre par laquelle M. Dorval invite les membres du conseil et le public à assister à une expérience qu'il fera, mardi prochain, à l'École No male-Laval, d'un appareil de sauvetage qu'il a vu fonctionner aux États-Unis. L'expérience aura lieu à trois heures de l'après-midi.

Lecture d'une lettre du Dr Belleau, coroner du district, qui appelle l'attention du Conseil sur le mauvais état de la Morgue, et qui demande qu'on y fasse des réparations avant le printemps.—Référé au comité des chemins.

M. le maire dit qu'immédiatement après la dernière séance du Conseil, il s'est mis en correspondance avec les maires de St-Jean et Halifax, au sujet du terminus du Pacifique. Il a reçu de suite des télégrammes l'informant que des députations de ces deux villes se rendent ici mercredi prochain pour s'entendre sur les démarches à faire auprès du gouvernement d'Ottawa relativement à cette importante question. Il a informé de la chose le président de la Chambre de Commerce.

RAPPORTS DE COMITÉS.

Le comité des finances fait rapport, qu'il a pris connaissance d'une nouvelle lettre dans laquelle M. Tourangeau explique pourquoi il n'a pas présenté un compte en détail pour la somme qu'il réclame comme lui étant due par la corporation. Le comité recommande que le chiffre de sa réclamation, \$500, soit payé à M. Tourangeau.

Le comité du feu fait rapport que ses crédits sont épuisés et qu'il lui faudrait une somme additionnelle de \$7,000 pour finir l'année.

ORDRES DU JOUR.

Le premier article inscrit est le rapport du comité des finances au sujet des accusations portées contre M. Buteau.

M. Rhéaume dit qu'il a une demande à faire au conseil. Il est prêt à discuter le rapport, mais on l'a informé que deux versions avaient été données au sujet du nombre de maritimes employés par Buteau, sachant, ajoute-t-il, qu'on a agi un peu cavalièrement à l'égard du comité des chemins dans l'examen de la question et que celle-ci pourrait être élucidée davantage, il prie le comité des finances d'adopter la motion qu'il propose. Il n'y a pas que Buteau que l'on tienne responsable, on tient aussi responsable l'ingénieur de la cité: ce sont là les conclusions du rapport. J'aimerais beaucoup, dit-il, que le comité des finances entendrait les membres du comité des chemins à ce sujet ainsi que les officiers de la corporation. A une réunion constituée de cette manière et présidée par M. le maire, il serait sans doute facile de s'entendre et d'éclaircir une question qui a été grosse d'orage probablement par suite d'un malentendu. Si ensuite les charges portées contre Buteau existent encore, il sera le premier à le condamner. Il propose, secondé par M. Vallière, que la question soit soumise au comité conjoint des finances et des chemins, afin d'entendre l'ingénieur de la cité et son assistant M. Gaudin, ainsi que les directeurs de travaux de la corporation que le comité jugera à propos, et que celui-ci fasse rapport à la prochaine réunion du conseil.

Cette motion étant mise aux voix, elle est adoptée à l'unanimité.

Rapport du comité des marchés, recommandant qu'une remise d'un mois de loyer soit accordée aux bouchers et regrattiers qui ont souffert par l'incendie partiel de la halle Montcalm.—Adopté.

Rapport du comité des marchés, qui recommande que le salaire des gardiens des bureaux de pesage du charbon soit d'une piastre par jour.—Adopté.

Rapport du comité des finances au sujet de la réclamation de M. Tourangeau.—Adopté.

Rapport du même comité qui est d'avis qu'au sujet de la remise de taxes aux manufactures qui s'établissent dans les limites de la cité, on ne devrait pas s'en tenir exclusivement à la condition qu'elles doivent employer 50 ouvriers, mais que dans certains cas on devrait se contenter des garanties qu'elles donnent de leur stabilité.

Ce rapport est fort commenté par MM. Johnston, Hearn, Vallière et Peachy.

M. Hearn dit que c'est en encourageant les industries qu'on les fera éclore et fleurir à Québec, et que tout le monde y gagnera, y compris la corporation.

M. Peachy est d'avis que le conseil ne devrait pas se départir de ses droits et s'en remettre complètement au comité des finances du soin d'accorder ces remises de taxes. Il serait préférable de charger le comité de faire rapport sur un ou des cas particuliers qui pourraient se présenter, et alors le conseil verrait s'il y a lieu de faire une exception en faveur de tel ou tel industriel. Le rapport est référé de nouveau au même comité, pour s'enquérir des faits.

Rapport de l'ingénieur de la cité au sujet du montant à payer à la compagnie du chemin de fer du lac St-Jean pour la section terminée il y a quelques semaines.

Ce rapport est référé au comité des finances avec une lettre de M. J. G. Ross sur le même sujet.

Rapport du comité des règlements qui est d'opinion qu'il n'est pas opportun d'amender le règlement concernant l'enlèvement de la neige sur les toits de manière à ce que cette neige soit enlevée avant 9 heures du matin et après 4 heures de l'après-midi, dans les principales rues de la ville.

MOTIONS.

M. Peachy dit un mot de la question si importante pour Québec du terminus du Pacifique. Il désirerait voir le nom de M. Chouinard ajouté au comité qui ira à Ottawa à ce sujet.

Sur motion de MM. Molony et Gingras, il est résolu, que M. le maire et les membres du comité spécial nommé pour conférer avec les délégués de St-Jean et d'Halifax au sujet du terminus d'été et d'hiver du Pacifique, demandent le concours de la Commission du havre et de la Chambre de commerce, et se rendent auprès des autorités fédérales à Ottawa pour soumettre et discuter la question, et que les noms de MM. Chouinard, Molony, Vallière et Peachy, soient ajoutés à la liste des membres du comité.

MM. Chouinard et Rhéaume proposent qu'en vue de l'élargissement de la rue St-Jean, M. le maire soit autorisé à offrir aux héritiers Tourangeau, pour leur propriété sur le côté sud de la rue St-Jean, à la Haute-Ville, une somme de pas plus de \$3,000, et aux propriétaires du terrain voisin une somme de pas plus de \$4,000, et qu'il soit en outre autorisé à passer des contrats si ces offres sont acceptées; telles sommes devant être prises sur l'argent que le gouvernement provincial est tenu de payer à la corporation en compensation de la perte des revenus du Palais et devant ensuite être remboursées par la vente des débetures de la cité.

Cette motion soulevant de très fortes objections de la part de M. Hearn, elle est laissée sur le bureau comme avis de motion.

Et la séance est levée.

À CEUX QUI TIENNENT MAISON

NOUS OFFRONS EN CE MOMENT DES Avantages Speciaux

À ceux qui tiennent maison, dans les marchandises suivantes, savoir: Cotons blancs, Cotons bleus, Toile à nappes de la meilleure qualité, toile demi-blanche, 250 doz. de magnifiques serviettes de table, achetées au rabais et que nous vendons à moitié prix. Coutil en coton et en fil. Couverts et couvertures blanches et en couleurs. La balance de nos couvertures sera aussi vendue à un grand escompte.

Poies et anneaux en cuivre, en ébène et en noyer, Couchettes en fer et en cuivre, chaises pliantes, Matelas en crin et en laine, Oreillers et Traversins, Paillasses à ressorts garantis les meilleures.

Behan, Brothers.

DERNIÈREMENT REÇU, un assortiment considérable de couchettes d'enfants de toutes les grandeurs, que nous vendons extrêmement bon marché. 26 janv 1884

BOIS de CHAUFFAGE A VENDRE.

3 à 4,000 cordes de bois de chauffage de première qualité à vendre à TRES BAS PRIX.

AUSSI: Un magnifique lot de Hêtre, vert. S'adresser à JEAN VOYER, Commerçant de bois et d'articles, St-Roch en arrière de chez M. Le.

LAMPES NOUVELLES,

— EN — EN NICKEL ET CUIVRE POLI.

AVEC CRISTAUX.

BRULEURS A ÉTEIGNOIRS CORRESPONDANT — ET UNE — Grande variété d'autres genres.

Aussi, le plus grand assortiment de Carrelles taillées et gravées, Verres à Vin, Verres à Eau, Gobelets, Setts à bureau de toilette Vases etc. Le tout à des prix bien réduits.

AU NOUVEAU MAGASIN DE

GROSET DETAIL

67, RUE DALHOUSIE, QUÉBEC.

A. E. VALLERAND, 27 déc 1883.

Balances Imperiales

Manufacture au No 74 Rue St-Joseph

(Ancienne Fonderie Marcotte.) DÉPÔT AU No 45 RUE ST-PAUL.

M. P. J. COLLINS a l'honneur d'informer le public les marchands de la ville et des campagnes, les cultivateurs ainsi que les pêcheurs du golfe St-Laurent qu'il possède aujourd'hui la plus belle et la plus considérable manufacture de balances, imperiales depuis la plus petite pesée jusqu'à la plus forte (balance patente, plateformes) d'au-delà de dix mille livres.

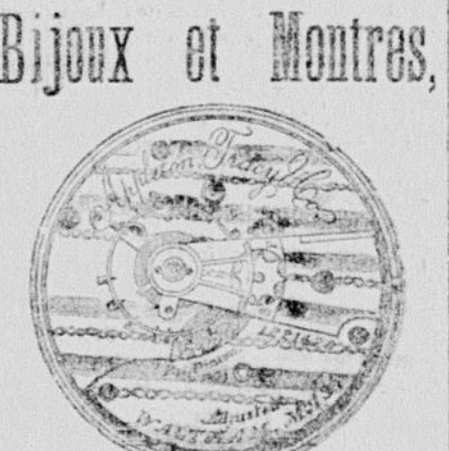
Il se charge aussi de toute réparation et change les balances, et un certificat d'inspection est donné à chacune de ces balances. A vendre aussi, une grande variété de poêles, Bombes et Chaudières à des prix très modérés.

Toute commande pour ouvrage en fonte sera exécutée sous le plus court délai.

P. J. COLLINS, 25 juillet 1883.—6m. 7.

Grande Vente

— DE — Bijoux et Montres,



Les amateurs et le public en général sont invités d'aller visiter l'immense

Exposition d'Objets d'Art

en bijoux avec pierres fines, en orfèvreries de toutes sortes, horloges en marbre avec bronzes, candélabres, etc.

EPERGNES DEVOIS \$15.00 jusqu'à \$260

AUSSI

Une des plus grands assortiments de montres en or et en argent consistant en montres à répétition à minutes et répétition chronographe à quart d'heure, et une grande variété de montres américaines de la célèbre fabrique de Waltham.

— AUSSI —

Une immense choix de chaînes d'or pour Dames et messieurs, Bracelets et Bagues en diamants et un magnifique assortiment de

Jongs de Mariage.

— DE PLUS —

200 Petites Pendules de Voyages.

EN NICKEL sonnant les heures et les demi heure qui sont de magnifiques cadeaux de Noël et du Jour de l'An, seulement \$4, la moitié de la valeur.

Enfin, nous sollicitons une visite de tous ceux qui désirent visiter des étrennes meilleur marché que partout ailleurs.

Cyr. Duquet, 67 et 69, rue la Fabrique, 20 déc 1884.

Articles de Fantaisie

— POUR — O EL ET LE JOUR DE L'AN.

BUREAUX EN NOYER, BOITES A ouvrage, Coffrets de fantaisie, Albums, Services à Thé en Porcelaine, Coffrets Japonais, Encasiers, Encres à verre, à Cuir et à Mécanique, PANIERS A OUVRAGE GARNIS ET NON-GARNIS, Paniers à éponge, Paniers à chiffons, Plateaux à cartes, Dévidoirs, Porte-cartes, Bourres,

STATUETTES EN PORCELAINE,

Boîtes à ouvrage en Péluce et Berrins à Bijoux.

Nous attirons aussi spécialement attention sur notre assortiment d'Indiennes Anglaises, patrons clairs et foncés. Bonnets et Tuteurs de Mousseline à bon marché, pour servantes.

Rideaux de point, depuis 75 cts., la paire.

SIMONS & FOULDS,

RUE DE LA FABRIQUE, 14 déc. 1883.

Cadeaux de Noces,

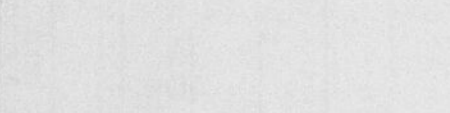
UN IMMENSE ASSORTIMENT DE

BIJOUX DE CHOIX,

ainsi que d'articles de fantaisie propres à servir de cadeaux de nocces, — CONSISTANT EN —

Diamants et splendides bijoux en or; horloges en marbre, en cuivre et en bois, argenterie en argent massif et en plaqué. Nouveaux

maladies de la Gorge et des Pouxons. A vendre chez tous les pharmaciens. Prix, 25 cents.



L'Institut International pour le traitement des maladies de la gorge et des Pouxons.

Telles que: l'Asthme, la Bronchite, la catarrhe, la surdité catarrhale, la Laryngite et la consommation à sa première et à sa seconde période, toutes les maladies du nez, de la gorge et des pouxons, employé de succès inventé par le Dr M. Souvieux de Paris, ex aide chirurgien de l'armée française.

Bureau principal à Londres, Angleterre. Succursales, à Montreal, Toronto, Boston et Detroit.

Les médecins et les malades peuvent s'adresser gratuitement le Spéromètre Consultatif gratuit. Si on ne peut pas se rendre personnellement à l'Institut et se faire examiner, que l'on écrive pour avoir une liste de questions et un exemplaire de l'International News, publication mensuelle. S'adresser au No 173, Church street, Toronto, ou au No 13, carré Phillips, Montréal.

22 janv 1884

ATTENTION!

Les personnes qui ont à vendre de petits stocks de marchandises, telles que Nouveautés, Epicerie, etc, trouveront acheteur au comptant en s'adressant à

W. G. L. FAXMAN & Cie,

ENCANTEURS & AGENTS.

1 rue du Pont, Saint-Roch. 15 janv 1884.

CARIOLES!

DEUX SPLENDIDES CARIOLES près que neuves, à vendre à bon marché par

L. FAXMAN & Cie, Encanteurs, Rue du Pont, St-Roch.

15 janv 1883.

PARLEMENT FEDERAL.

(Dépêches spéciales au CANADIEN.)

Chambre des Communes.

Ottawa 1er février 1884.

La séance s'ouvre à trois heures et quart.

RÉSOLUTIONS DU PACIFIQUE.

Sir CHARLES TUPPER dépose sur le bureau de la Chambre les documents concernant les résolutions du chemin de fer du Pacifique.

Sir JOHN dépose la correspondance échangée entre le département de l'Intérieur et la Compagnie du Pacifique concernant la location de la ligne.

CHEMIN DE FER ONTARIO ET QUEBEC.

M. ABBOTT présente un bill concernant la location du chemin de fer Ontario et Québec par la Compagnie du Pacifique.

ÉCOLES DU MANITOBA.

Sur proposition de Sir LEONARD TILLEY, la Chambre se forme en comité général sur la résolution concernant une avance à la province du Manitoba pour aider aux écoles publiques de cette province.

La Chambre adopte cette proposition, et la première lecture d'un bill basé sur cette résolution.

COLOMBIE ANGLAISE.

Sur proposition de Sir JOHN la Chambre se forme en comité pour considérer une résolution concernant le salaire et les frais de déplacement du juge de la Cour du comté de Caribou, dans la Colombie Anglaise, et passe en première lecture un bill basé sur cette résolution.

INTERPELLATIONS.

M. LANDRY demande si le gouvernement a donné ordre à la commission géologique de faire des sondages dans les diverses localités des comtés de Maskinongé et du St-Maurice où l'on a constaté des dégagements considérables de gaz naturel, ou s'il a l'intention d'en faire faire dans le cours de la présente année.

Sir JOHN répond que c'est là une question plutôt d'intérêt local que fédéral, mais qu'il a néanmoins référé la question à la commission géologique.

En réponse à M. LESAGE, M. BOWELL répond que le président du comité des débats prendrait les meilleurs moyens pour que la traduction des débats retarde le moins possible et soit terminée dans les huit jours qui suivent la prorogation.

En réponse à M. CAMERON (Huron), Sir CHARLES dit que M. Samuel St-Onge Chapleau, qui a été nommé récemment par le gouvernement shérif dans les Territoires du Nord-Ouest est la même personne qui était autrefois employée dans le département des chemins de fer et canaux; que M. Chapleau s'est volontairement démis de ses fonctions dans ce département, et que comme shérif il reçoit le salaire prévu par le statut pour les shérifs des Territoires du Nord-Ouest.

En réponse à M. Landry, demandant si le gouvernement a l'intention de donner cette année à la ville de Québec l'avantage d'avoir un bureau de l'Intercolonial.

Sir CHARLES dit que le département des chemins de fer est en ce moment en pourparlers avec les honorables députés du Québec-ouest, Québec centre, au sujet de cette question.

En réponse au même député, Sir Charles dit que la construction d'un pont à Québec, ou la construction de bateaux-passeurs pour relier le chemin de fer intercolonial au système général des voies ferrées de l'ouest et Québec, occupe en ce moment l'attention du gouvernement.

DEMANDE DE DOCUMENTS.

M. BLONDEAU demande rapports relatifs à la pêche aux marsouins de la Rivière Opélie, comté de Kamouraska.

M. BLAKE demande correspondance, dépêches et ordres en conseil, concernant les subventions ou octrois à la province du Manitoba, l'extension de ses limites, le territoire en contestation entre elle et l'Ontario, les terres d'écoles, les terres publiques dans la province, et les concessions de chemins de fer affectant la province.

M. MASSUE.—Comité général pour considérer la résolution suivante, qu'il est expédient de passer un acte pour revenir la fraude dans la fabrication et la vente des engrais agricoles, résolution adoptée. Et bill lu une première fois.

M. BELLEAU demande copie des réclamations de Eustache Doiron, du village de Lauzon, pilote, et de Moïse Mercier, du village de Lauzon, huissier, mises aux arbitres de la Puissance le 12 décembre dernier.—Accordé.

AVIS DE MOTIONS.

M. AMYOT donne avis de motion qu'il demandera jeudi prochain copie

de la correspondance échangée entre le gouvernement fédéral et celui de la province de Québec concernant la demande d'un subside pour l'établissement d'une école de navigation à Québec.

Conseil Municipal.

Séance du 1er février 1884.

Présents—Son Honneur le maire et MM. les échevins et conseillers Rhéaume, Hearn, Vallée, Kaine, Gunn, Charleson, Plamondon, Chouinard, Gingras, Molony, Rinfret, Vincent, Peachy, Bourget, Miller, Vallière, Brousseau, McWilliam et Johnston.

Les marchés ont donné les revenus suivants en janvier: Finlay.....\$10.00 Berthelot..... 25.00 Montcalm..... 45.60 Jacques-Cartier..... 207.00

Lecture d'une lettre par laquelle M. Dorval invite les membres du conseil et le public, à assister à une expérience qu'il fera, mardi prochain, à l'École Normale-Laval, d'un appareil de sauvetage qu'il a vu fonctionner aux États-Unis. L'expérience aura lieu à trois heures de l'après-midi.

Lecture d'une lettre du Dr Belleau, coroner du district, qui appelle l'attention du Conseil sur le mauvais état de la Morgue, et qui demande qu'on y fasse des réparations avant le printemps.—Référé au comité des chemins.

M. le maire dit qu'immédiatement après la dernière séance du Conseil, il s'est mis en correspondance avec les maires de St-Jean et Halifax, au sujet du terminus du Pacifique. Il a reçu de suite des télégrammes l'informant que des députations de ces deux villes seront ici mercredi prochain pour s'entendre sur les démarches à faire auprès du gouvernement d'Ottawa relativement à cette importante question. Il a informé de la chose le président de la Chambre de Commerce.

RAFFORTS DE COMITÉS.

Le comité des finances fait rapport, qu'il a pris connaissance d'une nouvelle lettre dans laquelle M. Tourangeau explique pourquoi il n'a pas présenté un compte en détail pour la somme qu'il réclame comme lui étant due par la corporation. Le comité recommande que le chiffre de sa réclamation, \$500, soit payé à M. Tourangeau.

Le comité du feu fait rapport que ses crédits sont épuisés et qu'il lui faudrait une somme additionnelle de \$7,000 pour finir l'année.

ORDRES DU JOUR.

Le premier article inscrit est le rapport du comité des finances au sujet des accusations portées contre M. Buteau.

M. Rhéaume dit qu'il a une demande à faire au conseil. Il est prêt à discuter le rapport, mais on l'a informé que deux versions avaient été données au sujet du nombre de mariages employés par Buteau, sachant, ajoute-t-il, qu'on a agi un peu cavalièrement à l'égard du comité des chemins dans l'examen de la question et que celle-ci pourrait être élucidée davantage, il prie le comité des finances d'adopter la motion qu'il va proposer. Il n'y a pas que Buteau que l'on tienne responsable, on tient aussi responsable l'ingénieur de la cité: ce sont là les conclusions du rapport. J'aimerais beaucoup, dit-il, que le comité des finances entendrait les membres du comité des chemins à ce sujet ainsi que les officiers de la corporation. A une réunion constituée de cette manière et présidée par M. le maire, il serait sans doute facile de s'entendre et d'éclaircir une question qui a été grosse d'orage probablement par suite d'un malentendu. Si ensuite les charges prêtées contre Buteau existent encore, il sera le premier à le condamner. Il propose, secondé par M. Vallière, que la question soit soumise au comité conjoint des finances et des chemins, afin d'entendre l'ingénieur de la cité et son assistant M. Gaisgher, ainsi que les directeurs de travaux de la corporation que le comité jugera à propos, et que celui-ci fasse rapport à la prochaine réunion du conseil.

Cette motion étant mise aux voix, elle est adoptée à l'unanimité.

Rapport du comité des marchés, recommandant qu'une remise d'un mois de loyer soit accordée aux bouchers et regrattiers qui ont souffert par l'incendie partiel de la halle Montcalm.—Adopté.

Rapport du comité des marchés, qui recommande que le salaire des gardiens des bureaux de pesage du charbon soit d'une piastre par jour.—Adopté.

Rapport du comité des finances au sujet de la réclamation de M. Tourangeau.—Adopté.

Rapport du même comité qui est d'avis qu'au sujet de la remise de taxes aux manufactures qui s'établissent dans les limites de la cité, on ne devrait pas s'en tenir exclusivement à la condition qu'elles doivent employer 50 ouvriers, mais que dans certains cas on devrait se contenter des garanties qu'elles donnent de leur stabilité.

Ce rapport est fort commenté par MM. Johnston, Hearn, Vallière et Peachy.

M. Hearn dit que c'est en encourageant les industries qu'on les fera éclore et fleurir à Québec, et que tout le monde y gagnera, y compris la corporation.

M. Peachy est d'avis que le conseil ne devrait pas se départir de ses droits et s'en remettre complètement au comité des finances du soin d'accorder ces remises de taxes. Il serait préférable de charger le comité de faire rapport sur un ou des cas particuliers qui pourraient se présenter, et alors le conseil verrait s'il y a lieu de faire une exception en faveur de tel ou tel industriel.

Le rapport est référé de nouveau au même comité, pour s'enquérir des faits.

Rapport de l'ingénieur de la cité au sujet du montant à payer à la compagnie du chemin de fer du lac St-Jean pour la section terminée il y a quelques semaines.

Ce rapport est référé au comité des finances avec une lettre de M. J. G. Ross sur le même sujet. Rapport du comité des règlements qui est d'opinion qu'il n'est pas opportun d'amender le règlement concernant l'enlèvement de la neige sur les toits de manière à ce que cette neige soit enlevée avant 9 heures du matin et après 4 heures de l'après-midi, dans les principales rues de la ville.

MOTIONS.

M. Peachy dit un mot de la question si importante pour Québec du terminus du Pacifique. Il désirerait voir le nom de M. Chouinard ajouté au comité qui ira à Ottawa à ce sujet.

Sur motion de MM. Molony et Gingras, il est résolu, qu'à M. le maire et les membres du comité spécial nommé pour conférer avec les délégués de St-Jean et d'Halifax au sujet du terminus d'été et d'hiver du Pacifique, demandent le concours de la Commission du havre et de la Chambre de commerce, et se rendent auprès des autorités fédérales à Ottawa pour soumettre et discuter la question, et que les noms de MM. Chouinard, Molony, Vallée et Peachy, soient ajoutés à la liste des membres du comité.

MM. Chouinard et Rhéaume proposent qu'en vue de l'élargissement de la rue St-Jean, M. le maire soit autorisé à offrir aux héritiers Tourangeau, pour leur propriété sur le côté sud de la rue St-Jean, à la Haute-Ville, une somme de pas plus de \$3,000, et aux propriétaires du terrain voisin une somme de pas plus de \$4,000, et qu'il soit en outre autorisé à passer des contrats si ces offres sont acceptées; telles sommes devant être prises sur l'argent que le gouvernement provincial est tenu de payer à la corporation en compensation de la perte des revenus du Palais et devant ensuite être remboursés par la vente des débris de la cité.

Cette motion soulevant de très fortes objections de la part de M. Hearn, elle est laissée sur le bureau comme avis de motion.

Et la séance est levée.

À CEUX QUI TIENNENT MAISON

NOUS OFFRONS EN CE MOMENT DES Avantages Speciaux

À ceux qui tiennent maison, dans les marchandises suivantes, savoir: Cotons blancs, Cotons Hancock, Toile à nappes de la meilleure qualité, toile demi-blanche, 250 doz. de magnifiques serviettes de table, schœnes au rabais et que nous vendons à moitié prix. Coutil en coton et en fil. Couvre-pieds et court-pointes blancs et en couleurs. La balance de nos convertes sera aussi vendue à un grand sacrifice.

Pôles et anneaux en cuivre, en ébène et en noyer, Couchettes en fer et en cuivre, chaînes plia tes, Matelats en crin et en laine, Oreillers et traversins, Paillasses à ressorts garant les meilleures.

Behan, Brothers.

DERNIÈREMENT REÇU, un assortiment considérable de couchettes d'enfants de toutes les grandeurs, que nous vendons extrêmement bon marché. 25 janv 1884

BOIS de CHAUFFAGE A VENDRE.

3 à 4,000 cordes de bois de chauffage de première qualité à vendre à TRES BAS PRIX. AUSSI: Un magnifique lot de Hêtre vert. S'adresser à JEAN VOYER, Comptant de foin et d'avoine, St-Roch en arrière, de chez M. Le

LAMPES NOUVELLES,

EN NICKEL ET CUIVRE POLI.

AVEC CRISTAUX.

BRULEURS A ÉTEIGNOIRS CORRESPONDANT

Grande variété d'autres genres.

Aussi, le plus grand assortiment de Carraffes taillées et gravées, Verres à Vap, Verres à Eau, Gobelets, Setts à bureau de toilette Vases etc. Le tout à des prix bien réduits.

AU NOUVEAU MAGASIN DE

GROSET DETAIL

67, RUE DALHOUSIE, QUEBEC.

A. E. VALLERAND,

27 déc 1883.

Balances Imperiales

Manufacture au No 74 Rue St-Joseph

(Ancienne Fonderie Marcolle.)

DÉPOT AU No 45 RUE ST-PAUL.

M. P. J. COLLINS a l'honneur d'informer le public, les marchands de la ville et des campagnes, les cultivateurs ainsi que les pêcheurs du golfe St-Laurent qu'il possède aujourd'hui la plus belle et la plus considérable manufacture de balances, impériales depuis la plus petite pesée jusqu'à la plus forte (balance patente, plateformes) d'un-delà de dix mille livres.

Il se charge aussi de toute réparation et change les balances, et un certificat d'inspection est donné à chacune de ces balances. A vendre aussi, une grande variété de poêles, Bombes et Chaudières à des prix très modérés.

Toute commande pour ouvrage en fonte sera exécutée sous le plus court délai.

P. J. COLLINS,

25 juillet 1883—6m.

Grande Vente

Bijoux et Montres,



Les amateurs et le public en général sont invités d'aller visiter l'immense

Exposition d'Objets d'Art

en bijoux avec pierres fines, en orfèvreries de toutes sortes, horloges en cuivre avec bronzes, candélabres, etc.

KPERGNES DEPUIS \$15.00 jusqu'à \$260.

AUSSI

Unse plus grands assortiments de montres en or et en argent consistant en montres à répétition à minutes et répétition chronographique à quart d'heure, et une grande variété de montres américaines de la célèbre fabrique de Waltham.

— AUSSI —

Une immense choix de chaînes d'or pour Dames et messieurs, Bracelets et Bagues en diamants et un magnifique assortiment de

Jones de Mariage.

200 Petites Pendules de Voyages.

EN NICKEL sonant les heures et les demi-heure qui sont de magnifiques cadeaux de Noël et du Jour de l'An, seulement \$4, la moitié de la valeur.

Enfin, nous sollicitons une visite de tous ceux qui désirent acheter des éternelles meilleur marché que partout ailleurs.

Cyr. Duquet,

67 et 69, rue la Fabrique, 20 déc 1884.

Articles de Fantaisie

— POUR —

O EL ET LE JOUR DE L'AN.

BUREAUX EN NOYER, BOITES A ouvrage, Coffrets de fantaisie, Albums, Services à Thé en Porcelaine, Coffrets Japonais, Enciers, Encres à verre, à Cuir et à Métal, PANIERS A OUVRAGE GARNIS ET NON-GARNIS, Paniers à éponges, Paniers à chignons, Plateaux à cartes, Dévidoirs, Porte-cartes, Bourses,

STATUETTES EN PORCELAINE,

Boîtes à ouvrage en Péloche et Ecrous à Bijoux.

Nous attirons aussi spécialement attention sur notre assortiment d'Indiennes Anglaises, patrons clairs et foncés. Bonnets et Tabliers de Mousseline à bon marché, pont servantes. Bideaux de point, depuis 75 cts., la paire.

SIMONS & FOULDS,

RUE DE LA FABRIQUE. 14 déc. 1883.

Cadeaux de Noces,

UN IMMENSE ASSORTIMENT DE

BIJOUX DE CHOIX,

ainsi que d'articles de fantaisie propres à servir de cadeaux de nocces,

— CONSISTANT EN —

Diamants et splendides bijoux en or: horloges en marbre, en cuivre et en bois, argenterie en argent massif et en plaqué, Nouveautés en pluche, bois d'olivier et en cuivre. Ses prix sont marqués sur tous ces articles.

— CHEZ —

G. SEIFERT,

AU BAZAR EUROPEEN,

12 et 34, rue de la Fabrique.

8 janv 1883.

LE PICAMAR

Trochiques pour le rhume, l'enrouement, toux les différents maux de Gorge, la mauvaise haleine, etc., en usage parmi les chanteurs et les orateurs. Préparé d'après la prescription de L. Johnson, Lennox, M. L. M. C. P. S. O. Q., propriétaire de l'Institut International pour le traitement des maladies de la Gorge et des Pouxons. A vendre chez tous les pharmaciens. Prix, 25 cents



L'Institut International pour le traitement des maladies de la gorge et des Pouxons.

Telles que: l'Asthme, la Bronchite, le catarrhe, la surdité catarrhale, la Laryngite et la consommation à sa première et à sa seconde période, toutes les maladies du nez, de la gorge et des pouxons, emploi de spirromètre inventé par le Dr M. Belleville de Paris, ex aide chirurgien de l'armée française.

Bureau principal à Lon Ires, Angleterre. Succursales, à Montréal, Toronto, Boston et Détroit.

Les médecines et les onguents ne peuvent essayer gratuitement le Spisomètre. Consultations gratuites. Si on ne peut pas se rendre personnellement à l'Institut et se faire examiner, que l'on écrive pour avoir une liste de questions et un exemplaire de l'International News, publication mensuelle. S'adresser au No 17, Church street, Toronto, ou au No 13, carré Philippe, Montréal. 29 janv 1884

ATTENTION !

Les personnes qui ont à vendre de petits stocks de marchandises, telles que Nouveautés, Epicerie, etc. trouveront acheteur au comptant en s'adressant à

W. G. L. PAXMAN & Cie,

ENCANTEURS & AGENTS. 1 rue du Pont, Saint-Roch. 15 janv 1884.

CARIOLES !

DEUX SÉRIES DE CARIOLES ptes que nevez, à vendre à bon marché par

L. PAXMAN & Cie, Encanteurs, Rue du Pont, St-Roch.

15 janv 1883.

FRUILLON DE L'ÉVÉNEMENT
DU 2 FÉVRIER 1884.

LE SECRET DE BERTHE

Suite.

—Votre prétendue amie ne m'a jamais parlé de vous. Où donc avez-vous pu vous lier si étroitement ?

—Nous avons été élevés dans le même pensionnat, à Saint-Mandé. Je l'ai qu'elle vous a épousé, je n'étais pas à Paris. Mon père m'avait menée aux Pyrénées. Je n'ai pas pu assister au mariage de Gabrielle, et nous nous sommes perdues de vue pendant quelque temps. Quand je l'ai retrouvée, vous veniez d'entreprendre un long voyage... en Russie, je crois. Sur ces entrefaits, je me suis mariée aussi.

—Ah ! vous êtes mariée ? dit M. Larmor en hochant la tête.

—Je suis veuve, non ! Libre, par conséquent, de faire ce que je veux et d'aller où il me plaît.

—Et vous profitez de cette liberté pour venir voir ma femme, non pas au château qu'elle habitait à Bois-le-Roi, mais dans cette ville, où elle n'entre qu'en se cachant ?

—Pardieu, monsieur, je ne venais pas du tout voir Gabrielle, et la preuve, c'est que j'ai été très étonnée de l'y rencontrer. Je venais tout simplement parce que je suis votre locataire. Vous l'ignorez, je m'en aperçois, mais il n'est pas de moins vrai que depuis bien des années, j'ai pris à bail cette villa.

—A quoi vous sert-elle ?

—Elle me sert de pied à terre, lorsque j'ai affaire à Fontainebleau ; je devais dire qu'elle me servait... car je ne reviendrai plus dans le pays. J'allais précisément écrire à Gabrielle pour la prier d'en disposer, quoique le bail ait encore deux ans à courir.

Toutes ces réponses furent faites avec une netteté qui parut donner à réfléchir au mari et qui resta Paul de Lizy dans de grandes perplexités. Ils se demandaient tous les deux si elle disait la vérité, mais le mari soulevait qu'elle la dit et Paul se hâta de tout le contraire, car si elle avait réellement loué la villa, l'enfant qui l'habitait devait être à elle.

La scène en ce moment était bizarre. Mme Larmor, évanouie, ne faisait pas un mouvement et n'articulait pas un mot, sans qu'on pût deviner si c'était le remords qui la paralysait ainsi, ou seulement l'émotion. La comtesse faisait bonne contenance, mais sur son visage perceait déjà un sentiment d'inquiétude, et elle devait bien se douter que M. Larmor tenait en réserve une question plus sérieuse. La jeune fille écoutait attentivement et ne paraissait pas très rassurée. Le mari, rangeant son frein, regardait avec persistance Mme de Marceac et ne voyait bien qu'il se préparait à casser les vitres.

—Madame, reprit-il après un silence, il ne s'agit pas de votre bail. Il s'agit de mon honneur.

—Ah ! mon Dieu ! dit en souriant la comtesse, vous m'effrayez ! Comment votre honneur peut-il être en cause ?

—Où est l'enfant qu'on élevait ici ?

—L'enfant !... quel enfant ?

—Où n'essayez pas de me faire prendre de change. Ce n'est pas vous qui demeuriez dans cette maison. Il se peut que vous l'avez louée et que vous y venez souvent. Mais elle est occupée depuis longtemps par une femme et une petite fille. Ne niez pas. J'en suis certain, et il ne tient qu'à moi de vous le prouver. Il me suffirait d'appeler en témoignage quelques habitants de Fontainebleau.

—J'espère bien, monsieur, que vous n'en ferez rien... et quant à cette histoire d'enfant... veuillez vous expliquer plus clairement, car je me comprends pas du tout où tend l'espoir d'interrogatoire qu'il vous plaît de me faire subir.

—Vous allez comprendre. Je n'ai de ménagements à garder ni avec vous, ni avec celle que vous appelez votre amie. Vous voulez savoir pourquoi je suis entré ici. J'y suis entré parce que je savais que ma femme a une fille dont elle m'a caché la naissance, et que cette fille est installée dans cette maison, sous la garde d'un domestique ou d'une gouvernante.

—Et vous avez cru à une telle calomnie ! Qui donc a pu ?

—Peu vous importe. Laissez moi achever. J'ai été averti que je pourrais aujourd'hui surprendre ma femme. Je suis venu. Elle n'y était pas. Je l'ai attendue. Elle est arrivée... elle ne savait pas que j'étais là... elle a commencé par appeler sa fille par son nom Berthe.

—C'est mon nom, monsieur, et c'est moi que Gabriel l'appelait.

—Non. Elle a avoué.

—Quoi ?

—Qu'il y avait un enfant ici ; mais comme elle voyait bien que j'allais la tuer, elle a inventé un mensonge pour sauver sa vie. Elle a osé soutenir que cette enfant n'était pas à elle... qu'une de ses amies la lui avait confiée... une amie qui avait commis une faute... C'était invraisemblable, mais après tout, c'était possible. J'ai consenti à l'entendre... et avant d'en finir, j'ai voulu qu'elle s'expliquât. Je l'ai sommée de me dire qui était cette amie.

—Et elle vous l'a nommée ? demanda vivement Mme de Marceac.

—Non. Elle eût été bien empêchée de me la nommer, cette amie imaginaire, et elle a eu la pudeur de ne calomnier personne. Elle a parlé vaguement d'une de ses camarades de pensionnat... mais elle a refusé d'en dire davantage.

—Et je l'approuve, monsieur, d'avoir gardé ce secret.

—Oui, ce serait très beau... si c'était vrai. Mais je n'en crois rien. Elle ment audacieusement.

—Si je vous disais, moi, qu'elle ne ment pas ?

—Alors, vous connaissez la mère ? Eh bien, nommez-la.

—Pourquoi la nommerais-je ? Je ne suis pas plus disposée que Gabrielle à traîner une malheureuse qui a eu confiance en nous.

—Fort bien. Je sais ce qu'il me reste à faire.

—Et que ferez-vous donc ?

—Je tuerai ma femme, dit froidement M. Larmor. Je l'aurais déjà tuée, si vous n'étiez pas survenue. J'ai cru que c'était l'enfant qui rentrait, et comme je veux la tuer aussi, j'ai attendu. J'attendrai encore... j'attendrai que vous soyez partie, ajouta-t-il en montrant la porte à Mme de Marceac.

Elle pâlit, mais elle se redressa et elle lui dit en face :

—Je ne partirai pas, et vous ne tuerez personne, car je ne suis pas votre femme, moi, et vous n'avez pas le droit de me punir. Gabrielle est innocente, monsieur... et pour que vous n'en doutiez pas, je vous déclare que cette enfant que vous essayez de me tuer est ma fille.

C'était, pour Paul de Lizy, le dernier coup. Depuis un instant, il le prévoyait, ce coup, qui ne fut pas pour cela moins rude à recevoir. Et dans les paroxysmes de la douleur qu'il ressentait, peu s'en fallut qu'il n'entra en scène à son tour, au risque de gêner encore une lamentable situation. Il se contenta pourtant. Il voulait entendre jusqu'au bout la confession de la coupable et il pensait bien que Jacques Larmor ne se contenterait pas d'un simple aveu.

—Je remercie Gabrielle de m'avoir gardé le secret, au péril de sa vie, reprit froidement Mme de Marceac. Je n'attendais pas moins de son amitié, mais je serais la dernière des créatures si j'abusais de son dévouement. Vous ferez ce que vous voudrez de ma réputation. Elle est à votre merci. Peu m'importe, pourvu que je sache votre femme, qui n'a rien à se reprocher que ses bontés pour moi.

—Il ne s'agit pas d'affirmer, grommela le mari. Il faut prouver.

—Soit ! Je vais préciser. Après ma sortie du pensionnat où Gabrielle était restée, j'ai été victime d'un misérable que je ne pouvais, ni ne voulais épouser. J'ai confessé ma faute à mon père, et pour en cacher les suites, j'allai passer une année en Italie.

—Et vous n'avez rien imaginé de mieux que de confier votre enfant à votre amie, qui était encore sous-maitresse ! Je serais idiot si je croyais à ce mensonge invraisemblable ?

—Laissez-moi m'expliquer, je vous prie. L'enfant, c'était une fille, fut mise en nourrice dans un village, près de Vendôme. Mon père ne m'avait pardonné qu'à condition qu'il ne la verrait jamais, et c'est tout au plus s'il me permettait de la voir à de rares intervalles. Un jour vint où il fut question de me marier. Je voulais tout avouer à l'homme qui se présentait pour m'épouser. Mon père s'y opposa.

—Et ce qu'il vit toujours, votre père ? interrompit M. Larmor.

Et le but de cette question n'était pas difficile à deviner. Ses soupçons n'étaient pas dissipés et il aurait voulu contrôler les assertions de Mme de Marceac ; les contrôler par des témoignages qu'il se serait volontiers chargé de recueillir.

—Non, monsieur, répondit froidement la comtesse. J'ai eu le malheur de le perdre, il y a six ans. Vous ne pourriez pas l'interroger. Permettez donc que je reprenne mon récit.

Le courage me manqua pour confesser ma faute, et je venais de me marier lorsque je rencontrai par hasard Gabrielle, que j'avais perdue de vue depuis plusieurs années. Nous n'avions pas cessé de nous aimer comme s'aiment deux sœurs. Je lui confiai ma triste situation ; elle eut pitié de moi et elle m'offrit de me venir en aide. Je me remis de chagrin de ne plus voir ma fille. Comment aurai-je pu la voir ? Elle était à trente lieues de Paris ; pour entreprendre un tel voyage il aurait fallu l'autorisation de mon mari, et je n'osais pas la lui demander. Vous étiez, à ce moment-là, au Caucase, et vous aviez laissé à votre femme le soin d'administrer votre fortune. Gabrielle me dit que vous possédiez au bord de la forêt de Fontainebleau une maison de campagne qui n'était point occupée et que vous désiriez louer. Je ne pouvais pas mieux rencontrer, car j'avais pour venir fréquemment à Fontainebleau un prétexte tout trouvé. Un ancien associé de mon père s'était fixé dans cette ville, un homme que mon mari connaissait, qu'il ne voyait plus et qu'il ne me défendait pas de voir.

Mme de Marceac parlait haut, afin que son amie l'entendit bien, et depuis qu'elle était entrée dans ces longues explications, son amie relevait la tête et prêtait une oreille attentive à des aveux qui l'innocentaient complètement. Le mari ne se déridait pas encore, mais il commençait à se départir de son attitude raide et menaçante. Paul était effrayé de colère et de douleur.

(A suivre.)

Réduction.

Ch. A. E. Boisseau rue St-Joseph No. 29. Toutes les marchandises sont vendues à réduction pour cause d'inventaire, le public acheteur est prié d'y

Ch. A. E. Boisseau rue St-Joseph No. 29. Toutes les marchandises sont vendues à réduction pour cause d'inventaire, le public acheteur est prié d'y

Ch. A. E. Boisseau rue St-Joseph No. 29. Toutes les marchandises sont vendues à réduction pour cause d'inventaire, le public acheteur est prié d'y

Ch. A. E. Boisseau rue St-Joseph No. 29. Toutes les marchandises sont vendues à réduction pour cause d'inventaire, le public acheteur est prié d'y

Ch. A. E. Boisseau rue St-Joseph No. 29. Toutes les marchandises sont vendues à réduction pour cause d'inventaire, le public acheteur est prié d'y

Ch. A. E. Boisseau rue St-Joseph No. 29. Toutes les marchandises sont vendues à réduction pour cause d'inventaire, le public acheteur est prié d'y

Ch. A. E. Boisseau rue St-Joseph No. 29. Toutes les marchandises sont vendues à réduction pour cause d'inventaire, le public acheteur est prié d'y

Ch. A. E. Boisseau rue St-Joseph No. 29. Toutes les marchandises sont vendues à réduction pour cause d'inventaire, le public acheteur est prié d'y

Ch. A. E. Boisseau rue St-Joseph No. 29. Toutes les marchandises sont vendues à réduction pour cause d'inventaire, le public acheteur est prié d'y

Ch. A. E. Boisseau rue St-Joseph No. 29. Toutes les marchandises sont vendues à réduction pour cause d'inventaire, le public acheteur est prié d'y

Ch. A. E. Boisseau rue St-Joseph No. 29. Toutes les marchandises sont vendues à réduction pour cause d'inventaire, le public acheteur est prié d'y

Ch. A. E. Boisseau rue St-Joseph No. 29. Toutes les marchandises sont vendues à réduction pour cause d'inventaire, le public acheteur est prié d'y

Ch. A. E. Boisseau rue St-Joseph No. 29. Toutes les marchandises sont vendues à réduction pour cause d'inventaire, le public acheteur est prié d'y

Ch. A. E. Boisseau rue St-Joseph No. 29. Toutes les marchandises sont vendues à réduction pour cause d'inventaire, le public acheteur est prié d'y

Ch. A. E. Boisseau rue St-Joseph No. 29. Toutes les marchandises sont vendues à réduction pour cause d'inventaire, le public acheteur est prié d'y

Ch. A. E. Boisseau rue St-Joseph No. 29. Toutes les marchandises sont vendues à réduction pour cause d'inventaire, le public acheteur est prié d'y

Ch. A. E. Boisseau rue St-Joseph No. 29. Toutes les marchandises sont vendues à réduction pour cause d'inventaire, le public acheteur est prié d'y

Ch. A. E. Boisseau rue St-Joseph No. 29. Toutes les marchandises sont vendues à réduction pour cause d'inventaire, le public acheteur est prié d'y

Ch. A. E. Boisseau rue St-Joseph No. 29. Toutes les marchandises sont vendues à réduction pour cause d'inventaire, le public acheteur est prié d'y

Ch. A. E. Boisseau rue St-Joseph No. 29. Toutes les marchandises sont vendues à réduction pour cause d'inventaire, le public acheteur est prié d'y

A LOUER.

Le magasin maintenant occupé par MM. Whitehead & Turner, rue Des Sœurs.

— ET AUSSI —

Le magasin occupé par la succession Moutain & MM. Beaudet & Chénier, faisant face aux rues Dalhousie et Des Sœurs.

S'adresser à la Compagnie de navigation du Richelieu et d'Ontario.

A. DESFORGES, Agent.

18 janv 1884—15j

Maison à Vendre.

CETTE BELLE RESIDENCE, No 25, de la rue Mont Carmel sur le Cap, occupée pendant plusieurs années par M. William Rae (qui a besoin d'une maison plus grande) construite de brique anglaise, couverte dernièrement en tôle galvanisée, chauffée à la vapeur (patente de Gold) l'appareil ayant été posé par R. Mitchell & Cie de Montréal ; la consommation est d'environ huit tonnes d'anthracite par année. Cette maison est munie de toutes les améliorations modernes ; drainage parfait et situation charmante.

Tout parfait. Les deux tiers du prix d'achat pourront être payés plus tard, à condition d'un intérêt de six pour cent.

La maison est visible à toute heure, et l'on pourra en prendre possession au 1er avril.

S'adresser à PHILIPPE HUOT, Notaire, 7, rue St-Louis.

On a C. JUDGE, ALLANS, RAE & Cie.

22 janvier 1884—o E C 55

G. R. GRENIER & Cie.

ENCANTEURS, Bureau 4, rue St-Pierre. Salle d'Exposé St-Sauveur. Près la bibliothèque des Châssis.

SPECIALITÉ.

Encans à domicile. Bénéfices de Banque entre les mains des syndics. Encans du soir. Encans à la campagne. Évaluateurs et Encanteurs de successions, de biens mobiliers et de propriétés immobilières, etc. etc. etc.

ATTENTION PERSONNELLE.

Patronage Sollicitee.

AGENTS GÉNÉRAUX

ENCANTEURS.

AUTOMNE-1883

NOS MARCHANDISES D'AUTOMNE

SONT MINTENANT TOUTES EN MAGASIN :

Drap-Castor, Brun, Olive et Noir.

Serge Noir et Brune, pour Pardessus.

Très nouvelles étoffes pour Ulster.

Toute commande de usés à notre magasin reçoit une attention particulière.

DEUX TAILLEURS HABILÉS SONT À L'ÉTABLISSEMENT.

A. P. CARON.

11-13, Rue Notre-Dame, BASSE-VILLE.

N. B.—Nous vendons nos nouveautés blanches à une petite avance sur le prix.

15 sept. 1883.

HUITRES FRAÎCHES.

MME LEMIEUX, marchande de fruits, fleurs naturelles, etc. vient de recevoir des huitres du bas du golfe, semblables à celles qu'elle vendait l'automne dernier—vraie et directe la qualité est de beaucoup supérieure à la générale des huitres offertes en vente.

Le prix chez Mme Lemieux est de 10 cent par cent de moins que partout ailleurs, même en les ouvrant avant de les livrer à domicile.

Fruits de la saison. Une visite est sollicitée au DÉPÔT DE FLEURS NATURELLES, 72, rue St-Joseph Haute-Ville.

12 sept. 1883.—12 m.

MAISON A LOUER.

Une magnifique maison de huit appartements, située No 87, rue de la Halle, St-Roch, en très bon état.

S'adresser à AUG. LABERGE, 69, rue de la Reine.

18 janv 1884 78

A LOUER.

LA MAISON, LE MAGASIN et les dépendances situés rue Beaufort, No 27, faisant face à la rue Beaufort et à la rue du Trésor, et actuellement occupé par M. James C. Paterson.

S'adresser à JULES E. LABUE, Avocat, 105, Côte Lamontagne.

28 janv 1884—1 m 89

A VENDRE.

CETTE MAGNIFIQUE PROPRIÉTÉ située sur le côté ouest de la rue d'Artigny, No 52, contenant douze appartements et en outre une chambre de bain, lingerie, deux dépenses, deux water-closets, caves à bois et cha-bon, légumes, vides.

Le terrain contient 93 pieds x 108 pieds, orné d'arbres fruitiers et d'ornements, jardins à fleurs et potager et place à croquet.

La maison a un étage double, réaménagée, tout fraîchement converti en tôle galvanisée bien aérée, ayant l'eau froide et l'eau chaude. Bouilloire Spence, le gaz et toutes les améliorations modernes, le tout en parfait ordre, et sans contre-dire des plus désirables résidence de la ville.

Conditions faciles. Pourra être visitée en s'adressant à

JOB VANDRY, propriétaire, ou à E. J. ANGELES, N. P., 12, rue St-Pierre, Québec.

29 janv 1884 79

A LOUER.

Une maison, No 115, rue Artillery, occupée par L. Devisme, ser, 8 appartements. No 117, rue Artillery occupée par Vienne Michaud, 6er, 4 appartements. No 121, rue Artillery, occupée par O. Massiah, 6er, 8 appartements. No 15, rue Ste-Marguerite, occupée par L. Furois, 6er, 6 appartements. No 16, rue Ste-Marguerite, occupée par W. LeBel, 6er, 6 appartements.

Toutes près du Bon Pasteur. Ces maisons ont toutes des closets, patentes et les trois premiers ont des rétrovoirs.

S'adresser à LEMIEUX & NOEL, 19, rue St-Pierre, Basse-Ville.

1 fév 1884—1 m 94

A VENDRE.

Rue Lachevrotière, vis-à-vis le Bon Pasteur, une maison en briques blanche de 32 x 36 pi ds, contenant onze chambres, cave et grenier super bas. Joli petit jardin.

Prix : \$6,200. PAMPHILE LEMAY, 25 janv 1884—1 m 98

A VENDRE.

La maison de briques portative No 12, rue Desprairies, couverte en fer, contenant sept chambres et une cuisine pour 12. Il y a une bonne cave et l'eau et le gaz sont dans la maison. Il y a aussi cour, hangar et jardin en arrière. Elle n'est qu'à un moment de marche de la gare du chemin de fer du Nord. Pas de rente de terrain. Très partants.

S'adresser sur les lieux mêmes.

28 janv 1884.—1 m 94

A VENDRE.

Deux magnifiques maisons en pierre de long, à deux étages, situées au coin des rues Artillery et St-Amand. Au 1er, une autre maison en brique à deux étages située au coin des rues Artillery et Lachevrotière. Avez, trois magnifiques lits à café, le tout à proximité de la bibliothèque du Parlement.

S'adresser à J. B. DERY, coin des rues Artillery et Lachevrotière, Faubourg St-Louis, Québec.

1 fév 1884.—1 m 91

A VENDRE.

La magnifique propriété de M. J. A. Gagnon, épicer, située rue et Faubourg St-Jean, cette propriété est une de celles de la notaire Bolduc, dans un des meilleurs postes de commerce. Terrain, 40 pieds de front sur 1000 à l'ouest de la rue St-Jean jusqu'à la rue d'Aiguillon. Possession au 1er mai prochain. Conditions faciles.

S'adresser à C. LABREQUE, Notaire, 18 janv 1884—1 m.

FEUILLETON DE L'ÉVÉNEMENT
DU 2 FÉVRIER 1884.

LE SECRET

BERTHE

Suite.

—Votre prétendue amie ne m'a jamais parlé de vous. Où donc avez-vous pu vous lier si étroitement ?

—Nous avons été élevés dans le même pensionnat, à Saint-Mandé. Je l'ai qu'elle vous a épousé, je n'étais pas à Paris. Mon père m'avait menée aux Pyénées. Je n'ai pas pu assister au mariage de Gabrielle, et nous nous sommes perdues de vue pendant quelque temps. Quand je l'ai retrouvée, vous venez d'entreprendre un long voyage... en Russie, je crois. Sur ces entrefaits, je me suis mariée aussi.

—Ah ! vous êtes mariée ? dit M. Larmor en hochant la tête.

—Je suis veuve, non, libre, par conséquent, de faire ce que je veux et d'aller où il me plaît.

—Et vous profitez de cette liberté pour venir voir ma femme, non pas au château qu'elle habitait à Bois-le-Roi, mais dans cette ville, où elle n'entre qu'en se cachant !...

—Pardonnez-moi, monsieur, je ne venais pas du tout voir Gabrielle, et la preuve, c'est que j'ai été très étonnée de l'y rencontrer. Je venais tout simplement parce que je suis votre locataire. Vous l'ignorez, je m'en aperçois, mais il n'est pas de moins vrai que depuis bien des années, j'ai pris à bail cette villa.

—A quoi vous sert-elle ?
—Elle me sert de pied à terre, lorsque j'ai affaire à Fontainebleau ; je devrais dire qu'elle me servait... car je ne reviendrai plus dans le pays. J'allais précisément écrire à Gabrielle pour la prier d'en disposer, quoique le bail ait encore deux ans à courir.

Toutes ces réponses furent faites avec une netteté qui parut donner à réfléchir au mari et qui rejeta Paul de Lizy dans de grandes perplexités. Ils se demandaient tous les deux si elle disait la vérité, mais le mari souhaitait qu'elle le dit et Paul souhaitait tout le contraire, car si elle avait réellement loué la villa, l'enfant qui l'habitait devait être à elle.

La scène en ce moment était bizarre. Mme Larmor, anéantie, ne faisait pas un mouvement et n'articulait pas un mot, sans qu'on pût deviner si c'était le remords qui la paralysait ainsi, ou seulement l'émotion. La comtesse faisait bonne contenance, mais sur son visage perceait déjà un sentiment d'inquiétude, et elle devait bien se douter que M. Larmor tenait en réserve une question plus sérieuse. La jeune fille écoutait attentivement et ne paraissait pas très rassurée. Le mari, rongé par son frein, regardait avec persistance Mme de Marcenac et l'on voyait bien qu'il se préparait à casser les vitres.

—Madame, reprit-il après un silence, il ne s'agit pas de votre bail. Il s'agit de mon honneur.

—Ah ! mon Dieu ! dit en souriant la comtesse, vous m'effrayez ! Comment votre honneur peut-il être en cause ?

—Où est l'enfant qu'on élevait ici ?
—L'enfant !... quel enfant ?
—Oh ! n'essayez pas de me faire prendre le change. Ce n'est pas vous qui demeurez dans cette maison. Il se peut que vous l'ayez louée et que vous y veniez souvent. Mais elle est occupée depuis longtemps par une femme et une petite fille. Ne niez pas. J'en suis certain, et il me tient qu'à moi de vous le prouver. Il me suffirait d'appeler en témoignage quelques habitants de Fontainebleau.

—J'espère bien, monsieur, que vous n'en ferez rien... et quant à cette histoire d'enfant... veuillez vous expliquer plus clairement, car je ne comprends pas du tout où tend l'espèce d'interrogatoire qu'il vous plaît de me faire subir.

—Vous allez comprendre. Je n'ai de ménagements à garder ni avec vous, ni avec celle que vous appelez votre amie. Vous voulez savoir pourquoi je suis entré ici. J'y suis entré parce que je savais que ma femme a une fille dont elle m'a caché la naissance, et que cette fille est installée dans cette maison, sous la garde d'un domestique ou d'une gouvernante.

—Et vous avez cru à une telle calomnie ! Qui donc a pu ?...

—Peu vous importe. Laissez-moi achever. J'ai été averti que je pourrais aujourd'hui surprendre ma femme. Je suis venu. Elle n'y était pas. Je l'ai attendue. Elle est arrivée... elle ne savait pas que j'étais là... elle a commencé par appeler sa fille par son nom Berthe.

—C'est mon nom, monsieur, et c'est moi que Gabriel l'appelait.

—Non. Elle a avoué.
—Quoi ?
—Qu'il y avait un enfant ici ; mais comme elle voyait bien que j'allais la tuer, elle a inventé un mensonge pour sauver sa vie. Elle a osé soutenir que cette enfant n'était pas à elle... qu'une de ses amies la lui avait confiée... une amie qui avait commis une faute... C'était invraisemblable, mais après tout, c'était possible. J'ai consenti à l'entendre... et avant d'en finir, j'ai voulu qu'elle s'expliquât. Je l'ai sommée de me dire qui était cette amie.

—Et elle vous l'a nommée ? demanda vivement Mme de Marcenac.

—Non. Elle eût été bien empêchée de me la nommer, cette amie imaginaire, et elle a eu la pudeur de ne calomnier personne. Elle a parlé vaguement d'une de ses camarades de pensionnat... mais elle a refusé d'en dire davantage...
—Et je l'approuve, monsieur, d'avoir gardé ce secret.

—Oui, ce serait très beau... si c'était vrai. Mais je n'en crois rien. Elle ment audacieusement.

—Si je vous disais, moi, qu'elle ne ment pas ?

—Alors, vous connaissez la mère ? Eh bien, nommez-la.

—Pourquoi la nommerais-je ? Je ne suis pas plus disposée que Gabrielle à trahir une malheureuse qui a eu confiance en nous.

—Fort bien. Je sais ce qu'il me reste à faire.

—Et que ferez-vous donc ?

—Je tuerai ma femme, dit froidement M. Larmor. Je l'aurais déjà tuée, si vous n'étiez pas survenue. J'ai cru que c'était l'enfant qui rentrerait, et comme je veux la tuer aussi, j'ai attendu. J'attendrai encore... j'attendrai que vous soyez partie, ajouta-t-il en montrant la porte à Mme de Marcenac.

Elle pâlit, mais elle se redressa et elle lui dit en face :

—Je ne partirai pas, et vous ne tuerez personne, car je ne suis pas votre femme, moi, et vous n'avez pas le droit de me punir. Gabrielle est innocente, monsieur... et pour que vous n'en doutiez pas, je vous déclare que cette enfant que vous osez menacer de mort est ma fille.

C'était, pour Paul de Lizy, le dernier coup. Depuis un instant, il le prévoyait, ce coup, qui ne fut pas pour cela moins rude à recevoir. Et dans le paroxysme de la douleur qu'il ressentait, peu s'en fallut qu'il n'entra en scène à son tour, au risque de gêner encore une lamentable situation. Il se contenta pourtant. Il voulait entendre jusqu'au bout la confession de la coupable et il pensait bien que Jacques Larmor ne se contenterait pas d'un simple aveu.

—Je remercie Gabrielle de m'avoir gardé le secret, au péril de sa vie, reprit froidement Mme de Marcenac. Je n'attendais pas moins de ma réputation, mais je serais la dernière des créatures si j'abusais de son dévouement. Vous ferez ce que vous voudrez de ma réputation. Elle est à votre merci. Peu m'importe, pourvu que je sauve votre femme, qui n'a rien à se reprocher que ses bontés pour moi.

—Il ne s'agit pas d'affirmer, grommela le mari. Il faut prouver.

—Soit ! Je vais préciser. Après ma sortie du pensionnat où Gabrielle était restée, j'ai été victime d'un misérable que je ne pouvais, ni ne voulais épouser. J'ai confié ma faute à mon père, et pour en cacher les suites, j'allai passer une année en Italie.

—Et vous n'avez rien imaginé de mieux que de conter votre enfant à votre amie, qui était encore sous-maitresse ! Je serais idiot si je croyais à ce mensonge invraisemblable ?

—Laissez-moi m'expliquer, je vous prie. L'enfant, c'était une fille, fut mise en nourrice dans un village, près de Vendôme. Mon père ne m'avait pardonné qu'à condition qu'il ne la verrait jamais, et c'est tout au plus s'il me permettait de la voir à de rares intervalles. Un jour vint où il fut question de me marier. Je voulais tout avouer à l'homme qui se présentait pour m'épouser. Mon père s'y opposa.

—Est-ce qu'il vit toujours, votre père ? interrompit M. Larmor.

Et le but de cette question n'était pas difficile à deviner. Ses soupçons n'étaient pas dissipés et il aurait voulu contrôler les assertions de Mme de Marcenac ; les contrôler par des témoignages qu'il se serait volontiers chargé de recueillir.

—Non, monsieur, répondit froidement la comtesse. J'ai eu le malheur de le perdre, il y a six ans. Vous ne pourriez pas l'interroger. Permettez donc que je reprenne mon récit.

Le courage me manqua pour confesser ma faute, et je venais de me marier lorsque je rencontrai par hasard Gabrielle, que j'avais perdue de vue depuis plusieurs années. Nous n'avions pas cessé de nous aimer comme s'aiment deux sœurs. Je lui confiai ma triste situation ; elle eut pitié de moi et elle m'offrit de me venir en aide. Je mourais de chagrin de ne plus voir ma fille. Comment aurai-je pu la voir ? Elle était à trente lieues de Paris ; pour entreprendre un tel voyage il aurait fallu l'autorisation de mon mari, et je n'osais pas la lui demander. Vous étiez, à ce moment-là, au Caucase, et vous aviez laissé à votre femme le soin d'administrer votre fortune. Gabrielle me dit que vous possédiez au bord de la forêt de Fontainebleau une maison de campagne qui n'était point occupée et que vous désiriez louer. Je ne pouvais pas mieux rencontrer, car j'avais pour venir fréquemment à Fontainebleau un prétexte tout trouvé. Un ancien associé de mon père s'était fixé dans ce village, un homme que mon mari connaissait, qu'il ne voyait plus et qu'il ne me défendait pas de voir.

Mme de Marcenac parlait haut, afin que son amie l'entendit bien, et depuis qu'elle était entrée dans ces longues explications, son amie relevait la tête et prêtait une oreille attentive à ses aveux qui l'innocentaient complètement. Le mari ne se déridait pas encore, mais il commençait à se départir de son attitude raide et menaçante. Paul était fait de colère et de douleur.

(A suivre)

Reduction.

chez A. E. Boisseau rue St-Joseph No. 29. Toutes les marchandises sont vendues à réduction pour cause d'inventaire, le public acheteur est prié d'y

L'Expérience du Révérend PÈRE WILDS.

Le Rév. Père Z. P. Wilds, missionnaire très connu de la ville de New York, ex frère de feu l'éminent Juge Wilds, de la Suprême Cour du Massachusetts, écrit ce qui suit :

" 78 E. 54th St., New York, 16 Mai, 1882.
MESSRS. J. C. AYER & Co :
Je suis, l'hiver dernier, en proie à une humeur qui tourmentait mes membres de démangeaisons intolérables ; la nuit surtout mes souffrances étaient terribles, outre les démangeaisons, un feu intense me consumait, il m'était impossible de supporter la plus légère couverture. Je souffrais en même temps d'un violent catarrhe, et d'une toux catarrhale ; j'avais perdu l'appétit, et mon système était au plus bas. Connaissant la valeur de la SALSEPAREILLE D'AYER, soit par observation dans plusieurs cas de maladie, soit par l'usage que j'en avais fait moi-même quelques années auparavant, je commençai à m'en servir, pour mettre, s'il était possible, un terme à mes horribles souffrances. Mon appétit commença à revenir presque à la première dose. Après un temps très-court la toux et les démangeaisons se calmèrent, et tout signe d'irritation de la peau disparut. Mon catarrhe et ma toux disparurent aussi, et ma santé s'améliorant graduellement est devenue excellente. Je me sens cent pour cent plus fort, et ce résultat je le dois à la SALSEPAREILLE, que je recommande en toute confiance comme la meilleure médecine pour purifier le sang. J'en prendrais trois petites doses par jour, et avant que la deuxième flacon fût fini, ma santé était complètement rétablie. Je mets ces faits à votre disposition, vous devriez les publier dans l'intérêt de nos semblables.
A vous, avec respect, Z. P. WILDS."

Le cas cité ci-dessus est un entre mille. Nous recevons journellement des attestations de cures merveilleuses, toutes prouvant la faculté de la SALSEPAREILLE D'AYER pour guérir toutes les maladies provenant de l'impureté et de la pauvreté du sang et d'une vitalité affaiblie.

La Salsepareille d'Ayer

purifie, enrichit, et fortifie le sang, stimule l'action de l'estomac et des intestins, et par conséquent met le système même de résister avec succès aux attaques de toutes les Maladies Scrofuleuses, Eruptions de la Peau, Rhumatismes, Catarrhes, Débilité Générale, et tous les désordres résultant d'un sang pauvre et corrompu et d'un système faible et débile.

PRÉPARÉE PAR LE
Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.
En vente dans toutes les Pharmacies ; prix \$1, six flacons pour \$5.

A LOUER.

Le magasin maintenant occupé par MM. Whitehead & Turner, rue Des Sœurs.

— ET AUSSI —

Le magasin occupé par la succession Moutain et MM. Beaudet & Chénic, faisant face aux rues Daubouise et Des Sœurs.

S'adresser à la Compagnie de navigation du Richelieu et d'Ontario.

A. DESFORGES, Agent.

18 janv 1884—15j

Maison à Vendre.

CETTE BELLE RESIDENCE, No 25, de la rue Mont Carmel sur le Cap, occupée pendant 14 ans par M. William Rae (qui a besoin d'une maison plus grande) construite de brique anglaise, convertie dernièrement en tôle galvanisée, chauffée à la vapeur (patente de Gold) l'appareil ayant été passé par R. Mitchell & Cie de Montréal ; la consommation est d'environ huit tonnes d'anthracite par année. Cette maison est munie de toutes les améliorations modernes ; drainage parfait et situation charmante.

Tout parfait. Les deux tiers du prix d'achat pourront être payés plus tard, à condition d'un intérêt de six pour cent.

La maison est visible à toute heure, et l'on pourra en prendre possession au 1er avril.

S'adresser à PHILIPPE HUOT, Notaire, 7, rue St-Louis.

Où à C. JUDGE, ALLANS, RAE & Cie.

22 janvier 1884—o E C 55

G. R. GRENIER & Cie.

ENCANTEURS,

Bureau 4, rue St-Pierre. Salle d'Enca à St-Sauveur.

Près la bâtisse des charx Urbains.

SPECIALITÉ.

Encans à domicile. Ronds de Banqueroute entre les mains des syndics. Encans du soir. Encans à la campagne. Evaluateurs et Encanteurs de successions, de biens mobiliers et de propriétés immobilières, etc. etc, etc.

ATTENTION PERSONNELLE.

Patronage Sollicitee.

AGENTS GENERAUX

ENCANTEURS.

AUTOMNE-1883

NOS MARCHANDISES D'AUTOMNE

SONT MAINTENANT TOUTES EN MAGASIN :

Drap-Castor, Brun, Olive et Noir.

Serge Noire et Brune, pour Pardessus.

Très nouvelles Etoffes pour Ulster.

Toute commande donnée à notre maison reçoit une attention personnelle.

DEUX TAILLEURS HABLES SON A L'ETABLISSEMENT.

A. P. CARON,

11-13, Rue Notre-Dame,

BASSE-VILLE.

N. B.—Nous vendons nos couvertes blanches à une petite avance sur le prix.

15 sept 1883.

HUITRES FRAIGNES.

MM. LEMIEUX, marchands de truffes, fleurs naturelles, etc, vient de recevoir des huitres du bas du golfe, semblables à celles qu'elle vendait l'automne dernier—c'est à dire que la qualité est de beaucoup supérieure à la générale—de ces huitres offerte en vente. Le prix chez Mme Lemieux est de 10 cts par cent de moins que partout ailleurs, même en les ouvrant avant de les livrer à domicile.

Fruits de la saison.

Une visite est sollicitée au DEPOT DE FLEURS NATURELLES, 72, rue St-Jean Haute-Ville.

MAISON A LOUER.

Une magnifique maison de huit appartements, située No 87, rue Pelletier, St-Roch, et très bon état.

S'adresser à AUG. LABERGE, 69, rue de la Reine.

18 janv 1884 78

A LOUER.

LA MAISON, LE MAGASIN et les dépendances situés rue Beaudet, No 27, faisant face à la rue Beaudet et à la rue du Trésor, et actuellement occupé par M. James O. Paterson.

S'adresser à JULES E. LARUE, Avocat.

105, Côte Lamontagne. 28 janv 1884—1m 89

A VENDRE.

CETTE MAGNIFIQUE PROPRIÉTÉ située sur le côté ouest de la rue d'Artigny, No 52, contenant douze appartements et en outre une chambre de bain, lingerie, deux dépenses, deux water closets patentés, caves à bois et charbon, légumes, vins.

Le terrain contient 93 pieds x 108 pieds, orné d'arbres fruitiers et d'ornements, jardins à fleurs et potager et plaines à croquet.

La maison a un étage double, recouverte de chaux, toit français converti en tôle galvanisée bien aérée, ayant l'eau froide et l'eau chaude. Bouilloire Spence, le gaz et toutes les améliorations modernes, le tout en parfait ordre, et sans contredit une des plus désirables résidences de la ville.

Conditions faciles. Pourra être visitée en s'adressant à

JOS. VANDRY, propriétaire, ou à E. J. ANGERS, N. P., 12, rue St-Pierre, Québec.

28 janv 1884 79

A LOUER.

Une maison, No 115, rue Artillery, occupée par L. Devisme, occ. 8 appartements. No 117, rue Artillery, occupée par Vienno Michaud, occ. 4 appartements. No 121, rue Artillery, occupée par C. Massiah, occ. 8 appartements. No 12, rue Ste-Marguerite, occupée par L. Furois, occ. 6 appartements. No 16, rue Ste-Marguerite, occupée par W. LeBel, occ. 6 appartements.

Toutes près du Bon Pasteur. Ces maisons ont toutes des closets patentés et les trois premières ont des réservoirs.

S'adresser à LEMIEUX & NOEL, 19, rue St-Pierre, Basse-Ville.

1 fév 1884—1m 94

A VENDRE.

Rue Lachevrotière, vis-à-vis le Bon Pasteur, une maison en brique blanche de 32 x 36 pi ds, contenant onze chambres, cave et grenier superbes. Joli petit jardin.

Prix : \$2,200.

PAMPHILE LEMAY, 25 janv 1884—1m. EC 18

A VENDRE.

La maison de briques portant le No 12, rue Desprairies, couverte en fer, contenant sept chambres et une cuisine pour l'éte. Il y a une bonne cave et le gaz sont dans la maison. Il y a aussi cour haagz et jardin en arrière. Elle n'est qu'à un moment de marche de la gare du chemin de fer du Nord. Pas de rentes de terrain. Très parlants.

S'adresser sur les lieux mêmes 28 janv 1884.—1sp 84

A VENDRE.

Deux magnifiques maisons en pierre de taille, à deux étages, situées au coin des rues Artillery et St-Augustin, au St, une autre maison en brique à deux étages située au coin des rues Artillery et Lachevrotière. Aussi, trois magnifiques lots à bâtir, le tout à proximité de l'Assemblée du Parlement.

S'adresser à LOUIS BERRY, coin des rues Artillery et Lachevrotière, Faubourg St-Louis, Québec.

1 fév 1884.—1s 93

A VENDRE.

La magnifique propriété de M. Jacques Bonville, épicer, située rue St-Faustin, Saint-Jean de cette ville, voisine de celle du notaire Bédou, dans un des meilleurs postes de commerce. Terrain, 40 pieds de front sur toute la profondeur de la rue St-Jean jusqu'à la rue d'Aiguillon. Possession au 1er mai prochain. Conditions faciles.

S'adresser à C. LABREQUE, 97

ANNONCES NOUVELLES

Cour du Recorder.—Uldéric Desrochers. Cour du Recorder.—Georges Trudel. Grand enca.—G. B. Grenier & Cie. Nouveau Magasin.—L. P. Bilodeau. Demandé.—Lucis Dery. A louer.—Lemieux & Noel. Jeune homme, portez moustache. Demandé. Fermier demandé.—W. Vincent. Perdu ou volé. Marchandises de familles.—A. W. Letch. Avis.— Vente par encan.— Corporation de Québec. L. A. Cannon.

Sommaire des matières.

1ERE PAGE.—Feuilleton littéraire.—L'enfant trouvé. 2ME PAGE.—Parlement fédéral.—Conseil Municipal. 3ME PAGE.—Le Secret de Berthe. 6ME PAGE.—Faits divers. 7ME PAGE.—Télégraphie Générale.— 8ME PAGE.—Dernière Édition.

QUEBEC.

SAMEDI, 2 FEVRIER 1884

L'ELECTION DE M. TAILLON.

D'après une dépêche de Montréal, MM. Mercier et L. O. David auraient chacun refusé de se porter candidats en opposition à l'hon. M. Taillon, dans la division Est.

Les libéraux sont encore à chercher un adversaire à M. Taillon.

Les sauvages.

La statistique suivante nous fait connaître le nombre de sauvages qui habitent les différentes provinces du Canada :

Table with 2 columns: Province and Number of savages. Includes Ontario (18,121), Québec (11,930), Nouvelle-Ecosse (2,224), Nouveau-Brunswick (1,509), Ile du Prince-Edouard (296), Manitoba et le Nord-Ouest (34,520), District de la Rivière de la Paix (2,038), Athabaska (8,000), McKenzie (7,000), Terre de Rupert (Est) (4,017), Labrador (1,000), Côtes Arctiques (4,000), Colombie Anglaise (36,483), Total (131,137).

Les dépenses pour le département des sauvages, en 1882-83, se sont élevées à \$278,571, ce qui fait une diminution de \$21,283 sur l'année dernière.

UNE VISITE IMPORTANTE POUR QUEBEC.

Durant le mois d'août de la présente année, l'Association anglaise pour l'avancement des sciences tiendra sa réunion annuelle à Montréal. Cette société compte parmi ses membres toutes les sommités de la science anglaise, et la présence de ces savants au milieu de nous sera à la fois un grand honneur et une bonne fortune pour le Canada.

Pour ne pas être en retard de bons procédés, l'Association anglaise a déjà nommé plusieurs canadiens de renom membres et même officiers dans ses différentes sections. C'est ainsi que le président général est le Dr J. W. Dawson, de Montréal; que M. S. Hunt, le colonel Rhodes, de Québec, le Dr Robert Bell de la commission géologique du Canada, M. l'abbé Laflamme et plusieurs autres, occupent différents

grades dans la hiérarchie de l'Association.

On dit que trois ou quatre cents de ces visiteurs distingués nous arriveront d'Angleterre à la date citée plus haut. Comme ils débarqueront nécessairement à Québec, c'est à nous que reviendra l'honneur de leur offrir l'hospitalité les premiers.

Inutile de dire que les choses devrent se faire au parfait. Si, il y a deux ans, l'Association américaine a été si bien reçue par la ville, il n'est que juste de croire que le zèle sera encore plus grand lorsqu'il s'agira de recevoir l'élite des savants de notre patrie d'adoption.

Nous serons les premiers américains rencontrés par ces illustres voyageurs, et nous tiendrons à honneur de leur faire oublier qu'ils foulent un sol étranger.

Nous sommes bien certains que le Conseil de ville s'occupera de cette affaire en temps et lieu.

Québec doit faire une réception officielle, ou il court le risque de passer pour singulièrement arriéré.

Dans toutes les villes du Royaume-Uni et des Etats-Unis où se tiennent ces réunions scientifiques, on fête de toutes manières ces héros du travail et de la pensée.

Partout on multiplie les banquets, les excursions, les réceptions; en un mot on fait l'impossible pour montrer qu'on apprécie à leur juste valeur les travaux de ces hommes qui consacrent leur vie à l'étude des sciences, et qui en agrandissent sans cesse le domaine par de nouvelles découvertes.

Ces savants étrangers resteront peu de temps dans nos murs. Raison de plus pour ne pas perdre une minute et pour leur donner une haute idée de l'antique hospitalité française.

Déjà, si nous sommes bien informés, nos maisons d'éducation supérieure sont occupées sérieusement de cette visite de l'Association anglaise. En voilà assez pour convaincre tous les citoyens de l'importance que nous devons attacher à ce fait.

Nous voudrions, à ce propos, voir les Canadiens-Français jouer le principal rôle, du moins ici, à Québec. Nous sommes l'immense majorité. Nous avons ici le haut du pavé en fait d'institutions scientifiques et littéraires, quel malheur si nos visiteurs remportaient de leur visite l'impression que nous sommes des espèces d'étrangers, ou encore que les Canadiens-Français ne savent pas reconnaître le mérite ni l'apprécier à sa juste valeur.

Nous avons encore de longs mois devant nous, c'est vrai. Mais il ne faut pas attendre à la dernière minute. Autrement nous aurons une organisation boiteuse, et rien ne réussira. Que les citoyens influents s'occupent de cela à l'avance. Nous ne croyons pas nous tromper en répétant qu'il y va de l'honneur de Québec et de la bonne réputation de la race canadienne française.

Nos sociétés scientifiques et littéraires ont là un beau rôle à jouer.

MORT DU JUGE DAY.

Nos dépêches de Montréal nous ont apporté la triste nouvelle que l'ex-juge Charles Dewey Day, chancelier de l'Université McGill, est mort subitement hier, en Angleterre.

Le juge Day, fut l'un des trois commissaires nommés lors de la rédaction du Code Civil du Bas-Canada.

Bas le masque.

Le correspondant qui, dans l'Electeur, signe Auguste, devrait bien plutôt donner ses noms et prénoms.

Feu M. Hector Bossange.

La triste nouvelle nous arrive de la mort de M. Hector Bossange, chez son fils M. Edouard Bossange en son château de Meung, France, le 10 janvier dernier.

M. Bossange est mort dans toute la plénitude de ses facultés mentales et entouré des secours de la religion.

M. Bossange, né en avril 1795 allait donc atteindre l'âge avancé de 89 ans à l'époque de son décès.

M. Hector Bossange peut à juste titre être regardé comme le fondateur de la librairie à Montréal, qu'il établit ici en 1815, laissant pour son successeur dans sa maison en 1819, son beau frère le regretté M. E. R. Fabre, dont l'établissement se continue encore de nos jours sous la raison sociale de Fabre et Gravel.

M. Bossange avait épousé, le 14 octobre 1816, Mlle Julie Fabre, de Montréal morte au château de Citry, le 2 août 1883 après 67 ans de mariage.

M. Bossange prit en 1837, à Paris, la direction de la librairie de son père, M. Martin Bossange mort en 1862, à l'âge de 99 ans (étant né en 1766) à laquelle maison suivant Vapereau, il donna, par de nombreux voyages une nouvelle extension. Partisan déclaré dès 1836, du principe d'une rétribution perpétuelle en faveur des auteurs et de leurs ayants droit, il l'a exposé sous ce titre: Opinion nouvelle sur la propriété littéraire. Il a aussi publié: Ma bibliothèque française, [1855].

L'Opinion Publique du 12 avril 1877, donne une reproduction photographique du château de Citry, résidence de M. Bossange, où bon nombre de nos compatriotes ont reçu une large et cordiale hospitalité.

M. Bossange laisse six enfants: M. Edouard Bossange, marié à la fille de feu l'hon. Joseph Masson; MM. Léopold, Paul, Gustave et mesdames Théodore Salles et Henri Monlun de Paris.

Les conventions.

Nous lisons dans une correspondance publiée par l'Echo de l'ouest.

« Les Canadiens de Minnéapolis ont dit: nous aurons une convention, et l'aurons ici, malgré les crailleries de ceux qui, en réalité, ne veulent pas autre chose que tuer ce mouvement patriotique. « On ne saurait croire combien ces conventions sont fécondes en bons résultats, et sauvegardent les intérêts d'une nationalité. « Si les Canadiens de l'Est comptent pour quelque chose dans leur pays d'adoption, s'ils ont les prêtres et les écoles qui leur faut, s'ils ont progressé depuis quelques années, tant sous le rapport spirituel que temporel, c'est à cela qu'ils le doivent en grande partie. »

La population du globe.

Voici d'après un journal allemand quelle serait la population du globe :

Table with 2 columns: Continent and Population. Includes Europe (315,929,000), Asie (834,707,000), Afrique (205,679,000), Amérique (95,405,000), Australie et Polynésie (431,000), Régions Polaires (22,000).

Ce qui donne un total de 1,455,923,000 et une augmentation de 16,778,000 sur les derniers recensements connus.

Le même journal nous fournit d'autres renseignements utiles que nous reproduisons :

A la fin de 1877, l'Allemagne comptait une population de 43,952,000; l'Autriche Hongrie en 1879, 38,000,000; la Grande-Bretagne et l'Irlande, en 1879, 34,500,000; la France, en 1876, 36,900,000; la Turquie d'Europe 8,860,000; l'Empire russe, 87,900,000.

En Asie, la Chine, avec toutes ses dépendances, a une étendue de 41,814,000 Kilomètres carrés et une population de 434,600,000 habitants; Hong-kong, 130,114 habitants; le Japon, d'après le recensement officiel de 1878, a une population de 34,300,000 habitants.

Les possessions anglaises des Indes ont une population de 240,200,000; les possessions françaises aux Indes, 280,000; la Cochinchine, 1,600,000; l'Indo-Chine, 36,900,000; les Iles des Indes orientales, 34,800,000; les Iles de l'Océanie, 879,000.

L'Afrique a une étendue de 29,383,000 kilom. carrés, qui se divisent ainsi: forêts et terres cultivées, 5,300,000 kilom. carrés; steppes, 4,200,000 kilom. carrés; déserts, 10,600,000 kilom. carrés.

Les possessions anglaises du nord de l'Amérique ont une population de 3,800,000; les Etats Unis, de 48,500,000; le Mexique, de 9,485,000; le Brésil, de 11,100,000.

Quant aux régions polaires, elles s'étendent autour d'un cercle arctique sur 3,859,000 kil. carrés à peu près inhabités, sauf l'Islande avec 72,000 habitants, et le Groenland avec 10,000.

Les régions antarctiques ont une étendue approximative de 660,000 kilom. carrés.

SOUVENIR.

Te souvient-il des heures béates Où, fuyant ensemble au fond de la com, Nous tournions tous deux les feuilles jaunes Du livre d'amour?

Au livre d'amour, quand tu vins à lire Ce brûlant récit du premier baiser, Ta bouche, en tremblant, chercha mon souvenir, Et vint s'y poser.

Il fut tout puissant, le brûlant passage, Car il me souvient que dans ce beau jour Nous sommes restés sans tourner la page Du livre d'amour.

Nermina sans plus ses roses fanées Hélas! il n'est pas de pire douleur Que le souvenir des belles années Aux jours de malheur! MARC MONNIER.

—Le Pectoral-Cerise d'Ayer est la meilleure médecine découverte par la science, pour toutes les affections de la gorge et des poumons.

JEUNE HOMME, PORTEZ MOUSTACHE J. MURRAY McNEIL donne des garanties écrites avec chaque dose de Moustache en Dix Semaines. PRIX: 81 Centimes (ou) confidentielles. Boute 264, London, Ontario

QUELQUES CONSEILS POUR L'USAGE DES PILULES D'AYER.

DOSES — Pour agir doucement sur les intestins, de 2 à 4 pilules; énergiquement, de 4 à 6 pilules. L'expérience seule peut décider de la dose dans chaque cas.

Pour la Constipation, il n'y a pas de remède plus efficace que les PILULES D'AYER. Elles assurent les fonctions journalières des intestins et les remettent à leur état normal.

Pour l'Indigestion, ou Dyspepsie, les PILULES D'AYER sont guérison assurée.

Gastralgie, Perte d'Appétit, Estomac Chargé, Flatulences, Vertiges, Maux de Tête, Nausées, tous sont soulagés et guéris par les PILULES D'AYER.

Dans les Maladies du Foie, les Désordres Biliens, et la Jaunisse, les PILULES D'AYER doivent être données en doses assez fortes pour stimuler le foie et les intestins, et déloger la constipation. Comme médecine du printemps pour purifier le sang, ces PILULES sont sans égales.

Les Vers, engendrés par l'état morbide des intestins, sont expulsés par ces PILULES.

Eruptions, Maladies de la Peau, Hémorroïdes, résultant de l'Indigestion ou de la Constipation, sont guéries par l'usage des PILULES D'AYER.

Pour les Rhumes et Refroidissements, prenez les PILULES D'AYER pour ouvrir les pores, et calmer la fièvre.

Pour la Diarrhée et la Dysentérie, causées par un froid subit, une nourriture indigeste, etc., etc., les PILULES D'AYER sont le vrai remède.

Les Rhumatismes, la Goutte, la Névralgie, et la Sciaticque, souvent résultant de désordres digestifs, ou de refroidissements, disparaissent aussitôt la cause enlevée par l'usage des PILULES D'AYER.

Les Tumeurs, l'Hydropisie, les Douleurs des Reins, et autres douleurs causées soit par débilité, soit par obstruction, sont guéries par les PILULES D'AYER.

La Suppression, et l'écoulement pénible des Menstrues, trouvent un remède sûr et toujours prêt dans les

Pilules d'Ayer.

On trouvera sur chaque boîte des directions complètes et détaillées, en plusieurs langues. PRÉPARÉES PAR LE

Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass. En vente chez tous les Pharmaciens.

Le Musée à 10 cts

SALLE JACQUES - CARTIER.

Grand Changement de Programme.

LUNDI APRES-MIDI, 28 JANV.

Artistes nouveaux, Tours nouveaux, Pièces nouvelles.

Diversissement de famille moral et charmant. Tous les Apres-Midi à 2 heures et le Soir à 8 heures.

Admission, 10 cts. Sièges réservés, 20 cts. Programme nouveau chaque semaine. 21 Janv 1884—61

Grand Encan

Chevaux, Bêtes à cornes, Porcs, Voitures d'été et d'hiver, Instrumens aratoires, etc.

PAR G. R. GRENIER & Cie.

Madame veuve Joseph Daigle nous a donné instruction de vendre par encan, le 4 FEVRIER courant, à 11 heures, à la JEUNE-LORRIÈRE,

CHEMIN DE L'ORMIERE, Tout le roulet de sa ferme, consistant en machines, ustensiles, foin, paille, avoine, etc. La vente commença à 10 heures précises.

G. R. GRENIER & Cie, Encanteurs. 2 fév 1884—1fp 93

NOUVEAU MAGASIN.

Le Soussigne a Transporté son

FONDS DE COMMERCE

—AU—

No 183, Rue St-JOSEPH

(VIS-A-VIS L'EGLISE ST-ROCH)

Une visite est respectueusement sollicitée

L. P. BILODEAU.

2 fév 1884—61 100

DEMANDE.

Un bon jeune homme de 15 à 18 ans, honnête, obéissant et laborieux, trouvera de l'emploi comme commis en s'adressant au No 111, rue St-Joseph, St-Roch.

2 fév 1884—61 99

DEMANDE.

Un jeune garçon de bonne conduite, sachant bien lire et écrire, trouvera un emploi au No 17, rue St-Jean, Haute-Ville, Québec.

1 fév 1884—3f 95

30 DAYS TRIAL

DR. DYES

ELECTRO-VOLTAIC BELT and other ELECTRIC APPLIANCES are sent on 30 Days' Trial TO MEN ONLY, YOUNG OR OLD, who are suffering from NERVOUS DEBILITY, LOST VITALITY, WASTING WEAKNESS, and all those diseases of a PERSONAL NATURE, resulting from ACIDITY and OTHER CAUSES. Speedy relief and complete RESTORATION TO HEALTH, VIGOR and MANHOOD GUARANTEED. Send at once for Illustrated Pamphlet free. Address VOLTAIC BELT CO., Marshall, Mich.

ELIE BEDARD

HORLOGER et BIJOUTIER,

No 43, Rue St-Paul

(En face du Dépôt du Chemin de Fer du Nord.)

On trouvera toujours à ce magasin, une grande variété de MONTRES, HORLOGES, BOUTONS, CHAINES, CACHETS, CHAINES et COLLIERS pour Dames.

ANNÉE — Un grand assortiment de BRACELETS, CROIX, ÉPINGLETES, JONCS, BAGUES, BOUTONS, Lunettes, Pince-nez, ainsi qu'un beau CHOIX D'ACCORDEONS à très bas prix.

LE TOUT A DES PRIX TRÈS RÉDUITS. Une visite est respectueusement sollicitée. 0 déc 1884—6a 404

Le vol chez M. Delisle.

L'ENQUÊTE. AUDIENCE DE L'APRÈS-MIDI

1er février 1884.

Déposition de Odile Hudon.

Je suis domestique au service de Napoéou Filion, qui tient hôtel au coin des rues St-Paul et St-Nicolas; il y a maintenant un mois et demi que je suis à son service.

Je connais les trois prisonniers ici présents, qui sont venus chez Filion au commencement de janvier dernier. Deux d'entre eux sont d'abord arrivés, savoir les deux qui disent se nommer Grenier et Richardson, et quelques jours après le troisième qui dit se nommer Joseph Laroche et est arrivé. Les deux premiers sont restés chez Filion pendant l'espace d'environ une dizaine de jours, mais je ne puis dire combien de temps Laroche est resté chez Filion.

Au commencement de leur séjour chez Filion, Grenier et Richardson occupaient la même chambre et couchaient dans le même lit. Parmi les occupations que j'avais chez Filion était celle de faire tous les matins les lits des pensionnaires; et un matin, après l'arrivée des deux susdits pensionnaires, étant à faire le lit dans lequel ils avaient tous deux couché la nuit précédente, je trouvai entre le matelas et la paillasse de ce lit, un vilibrequin en fer que je laissai à l'endroit où je l'avais ainsi trouvé, car je n'ai pas osé y toucher. J'avais ainsi trouvé un vilibrequin dans le lit en question, la veille du jour du départ du prisonnier Richardson de chez Filion. Ce vilibrequin est disparu le jour de son départ. Le vilibrequin en question en était un semblable à celui qui m'est montré, mais d'un plus petit calibre et ne pouvant pas de même, tandis que celui qui m'est montré en a une et est beaucoup plus grand. Lorsque je trouvais l'outil que j'ai appelé vilibrequin entre le matelas et la paillasse du lit où avaient couché les deux prisonniers, je n'en connaissais pas le nom propre, et je n'en ai connu le nom que lorsqu'on m'a montré ici à la cour un outil à peu près semblable mais plus grand.

Pendant que le prisonnier qui dit se nommer Grenier demeurait chez Filion, il m'a dit que son nom était Johnson. Laroche déclare n'avoir pas de transquestions à faire au témoin.

Transquestions par M. Fitzpatrick.

Q.—Veuillez regarder l'outil qui vous est maintenant montré et dites quel en est le nom? R.—C'est un vilibrequin. Il est venu trois détectives à la maison après le vol chez M. Delisle, et d'après la description que je leur ai donnée et en leur faisant voir la manière dont fonctionnait l'instrument que j'avais ainsi vu dans le lit en question, ils me dirent que cela s'appelait vilibrequin, et je m'en souviens depuis.

Réexaminé par le greffier de la paix.

J'avais vu déjà de semblables outils entre les mains des ouvriers, mais je ne connaissais pas le nom et je ne connaissais pas d'outils semblables à celui que j'avais vu dans le lit des prisonniers.

Déposition de Léandre Savard.

Je suis à l'emploi de la direction des journaux L'Événement et le Canadien, publiés à Québec en langue française. Mon occupation peut se désigner sous le nom de nouvelliste ou rapporteur d'événements locaux, consiste à rédiger et par là informer le public, par la voix de ces deux journaux, des faits et événements qui ont lieu dans la ville et dans le district. Je me rappelle par faitement de la nuit du 15 au 16 janvier dernier, dans laquelle il y eut vol chez M. Delisle. Le lendemain de ce vol, étant occupé comme d'habitude à vaquer à mes occupations, j'en appris la nouvelle et pendant toute cette journée, étant allé et là par la ville, j'ai constaté que tout le monde parlait du dit vol, et dans l'après-midi de ce jour, le journal L'Événement qui fut publié comme de coutume et dont la circulation est de sept à huit mille exemplaires, contenait la publication du vol ainsi que le récit des faits alors en ma possession. Le soir de ce jour, le vol chez M. Delisle était partout le sujet de la conversation. A partir de l'après-midi du 16 jusqu'au soir du 22 janvier dernier, les journaux L'Événement et le Canadien, ont incessamment publié tous les détails qui leur étaient fournis en rapport avec le vol et les prisonniers arrêtés sous suspicion de l'avoir commis. Et dès l'après-midi du jeudi 18 janvier dernier, L'Événement, qui parut ce jour-là avec la circulation ci-haut mentionnée, publiait un paragraphe avec l'entête "Le vol chez M. Delisle" et dans lequel il est parlé de l'arrestation des deux prisonniers Laroche et Grenier, et il y est dit que Grenier n'était autre que le fameux Paré, qui fut longtemps l'associé du non moins fameux Bis, et que le dit Paré était un habitué du pénitencier. Puis, dans L'Événement du

18 janvier dernier, qui parut avec la même circulation, se trouve un autre paragraphe avec le même entête, et dans lequel les noms des deux prisonniers sont publiés comme étant Laroche et Paré, et leurs noms sont ainsi donnés au public plusieurs fois sans aucun nom de baptême.

Ensuite, L'Événement du 19 janvier publiait encore de plus amples détails sous l'entête en grosses lettres "Le vol chez M. Delisle," et dans le dit paragraphe, il est fait mention du prisonnier comme étant Paré, puis comme étant George Paré.

Dans le Canadien, publié le matin du 21 janvier dernier, se trouve un paragraphe intitulé en grosses lettres "Le vol chez M. Delisle," et il y est fait mention du prisonnier Paré à plusieurs reprises, et à plusieurs endroits on l'appelle aussi Edouard Paré; on y dit de plus qu'il est connu ici à Québec et qu'il est natif de la paroisse St. Roch de cette cité.

Tous les paragraphes qui ont été publiés dans L'Événement, qui paraît sur les deux heures de l'après-midi de chaque jour, ont été publiés dans le Canadien le lendemain matin, et ce dernier contenait en outre tous les renseignements nouveaux qui avaient été obtenus entre la publication des deux journaux.

Les journaux dont j'ai parlé plus haut, je les produis maintenant, et à la réquisition du greffier de la paix, je les ai respectivement marqués des lettres C, D, E, et F, au-dessous desquelles j'ai apposé mes initiales.

La suite de la déposition du témoin est ajournée à demain matin. M. Hearn, conseil pour M. Langlais et Fournier, désirant lui poser des transquestions, et il est entendu que l'enquête sera close définitivement ce même jour, samedi.

L'Imbroglie Franco-Chinois.

Paris, 1er.—L'amiral Peyron, ministre de la marine, a publié un démenti formel, à la nouvelle que l'amiral Courbet avait été défait avec des pertes considérables lorsqu'il a attaqué Bac-ninh.

Revolte du Soudan.

Tondres, 1er février.—Le commandant à Tokar écrit: Il est impossible d'être dans une position plus critique; les rebelles ont comblé tous les puits qui se trouvent en dehors de la ville. L'eau dans l'intérieur de la ville est mauvaise. Les troupes souffrent de diarrhée.

On craint qu'on ne soit obligé de se rendre.

On n'a plus que dix à douze rondes de munition.

Les rebelles continuent leur feu jour et nuit.

Port Sidi, 1er.—Des ingénieurs sont engagés à faire une exploration pour l'établissement du canal de Suez.

Trinkit, 1er.—Un espion qu'on a saisi près d'ici aujourd'hui, dit qu'il y a 7,000 rebelles à 5 milles de la ville. Cet espion n'est qu'un enfant qui vient pour venger la mort de son père tué par un abus, mardi dernier. Cet enfant se battit avec beaucoup de courage, mais, il tomba blessé.

Venir au secours de Tokar et Sinkat dépend autant de la diplomatie que des armes.

Les dernières nouvelles rapportent qu'on est venu au secours de Sinkat.

Terrible Explosion.

8 MORTS ET 10 BLESSÉS.

Alliance, Ohio, 1er.—Une effroyable explosion de gazoline a eu lieu au magasin de M. Orr aujourd'hui, mettant en pièces la bâtisse et ensevelissant dans les ruines un nombre considérable de personnes.

Quatre cadavres ont été retirés et 4 autres sont connus y être.

Un enfant, dit-on, ouvrit le robinet de la caisse à la gazoline, le gaz s'en échappant s'enflamma dans un poêle du magasin.

Il y avait alors un grand nombre de personnes dans le magasin et deux familles restaient au-dessus.

Les pertes sont évaluées à \$80,000.

Deux autres bâtisses roulant par la force de l'explosion. Le feu se déclarant les réduisit en cendres.

On ne connaissait à 10 heures ce soir qu'une seule personne dans le magasin de M. Orr qui se fut sauvée.

Huit personnes ont été dangereusement blessées.

Les affaires sont complètement arrêtées.

Arrhes constitutionnels ou yeux affectés d'ulcères

Incendie a St-Jean d'Iberville.

(Dépêche spéciale)

St-Jean, 1er.—Vers 11.45 heures hier soir, on découvrit que le feu avait éclaté dans une fabrique de pièces de menuiserie, propriété de MM. Brosseau et Morin, au côté ouest de la traverse du Grand-Tronc, sur la rue St-Jacques.

Tout le bâtiment a été détruit ainsi que la plus grande partie de son contenu.

L'alarme fut donnée de suite, et la foule accourut, comme d'ordinaire, mais pour regarder faire.

Les pompes jouèrent sur le brasier, mais la pression de l'eau n'était pas suffisante. On mit la pompe Selby en réquisition, et les pompiers la firent bravement manœuvrer.

Vers une heure du matin, on entendit le son de la trompette aux quartiers militaires. Bientôt le lieutenant colonel D'Oronnens arriva à la tête des cadets de l'école. Les militaires armés de pelles, de haches, etc., se mirent hardiment à l'œuvre pour empêcher les flammes de se propager plus loin et pour sauver tout le bois de menuiserie possible. C'est l'opinion que les volontaires ont rendu en cette circonstance des services considérables, et chacun fait leur éloge avec enthousiasme et reconnaissance.

Le feu a duré jusqu'au lever du jour, mais sans danger pour le voisinage.

Pertes, \$20,000; assurances, \$2,000 seulement.

A TRAVERS LA VILLE

Musique.

Avec la bienveillante permission du lieutenant-colonel Cotton et des officiers, la fanfare de la Batterie A jouera au Pavillon des Patineurs, Grande Allée, ce soir à 8 heures le programme suivant:

- Pas redoublés—Gipsy King.....Schley
Quadrille—Evening Echoes.....Millars
Valse—Pluie d'Or.....Waldteufel
Lanciers—Gens of the Opera.....Smith
Valse—Four Show.....Cootie
Galop—Tance.....Marie
Vive la Canadienne.
God Save the Queen.

Sentencie.

Le jeune Plante, qui avait été arrêté pour assaut grave sur la personne de M. Plante, fondeur, et qui une fois l'enquête terminée, a plaidé coupable, a été condamné à six mois de prison.

Judiciaire.

L. Cour d'Appel s'est ouverte hier matin en cette ville, sous la présidence de l'hon. juge-en chef Dorion.

Chemin de fer.

C'est mardi prochain que les contribuables du comté de Chicoutimi seront appelés à voter le règlement accordant \$100,000 à la Compagnie du chemin de fer de Chicoutimi au lac St-Jean.

Municipal.

Ont été élus membres du conseil municipal de Ste-Anne: M. Etienne Cloutier, M. Ferdinand Simard, ainsi que M. Elzar Fortier, capitaine du Brothers. M. Nazaire Simard a été élu maire de la même municipalité pour la onzième fois.

Pour rafraîchir le teint.

Usez du Fer Bravais si vous voulez chasser vos pâles couleurs et ramener le teint à la couleur rose.

En vente dans toutes les pharmacies. Dépôt à Québec chez Dr ED. MORIN & Cie, Pharmaciens-Chimistes, 314, rue et faubourg St-Jean.

Demande d'emploi.

Un jeune homme de plusieurs années d'expérience comme teneur de livres et dans l'ouvrage de bureau en général, désire d'avoir de l'emploi. Les meilleurs recommandations seront fournies. S'adresser C. X., à ce bureau, E. C. 6f.

EXPOSITION DE PARIS 1878
MORS CONCOURS
Guerison de l'ASTHME
Par la Poudre de D'Cléry
Dépositaires à Québec: D'Ed. MORIN & C.

Caraquettes!

175 quarts de Caraquettes. les dernières reçues. A vendre au plus bas prix chez EDOUARD BROUSSEAU & Cie, Rue Henderson, No 21, Faubourg St-Jacques. 5 janv 1884—6f

DEMENAGEMENT

Grande Vente sans reserve.

J'AI L'AVANTAGE d'annoncer à mes pratiques, à mes amis et au public en général que j'ai loué de J. B. Z. Dubeau 6er, le grand magasin situé en face de l'église de St-Roch, rue St-Joseph, No 183. et que j'y transporterai mes marchandises vers le 15 Janvier prochain.

En conséquence je vendrai jusqu'à cette date, toutes mes marchandises AU PRIX COUTANT ET AU-DESSOUS afin d'avoir moins à payer pour le déménagement. VENEZ EN FOULE

AUCUNE OFFRE NE SERA REFUSÉE.

Le public acheteur comprendra toute l'avantage qu'il y a pour lui d'en profiter.

L. P. Bilodeau, Coin des rues de la Couronne et Notre-Dame des Anges, près du Marché Jacques-Cartier. St-Roch.

M. A. PILON, MARCHAND DE MONTREAL. QUEBEC.

Remercie encore une fois toutes les personnes, tant de la ville que de la campagne, pour le généreux et libéral encouragement qu'elles m'ont cessé de lui accorder depuis l'ouverture de son magasin, ainsi que pour avoir si bien compris les sacrifices qu'il s'est imposés et pour être venues en si grand nombre visiter son établissement et faire de nombreux achats.

M. Pilon profite de cette occasion pour inviter de nouveau les acheteurs en leur promettant de vendre meilleur marché encore et être plus libéral que jamais. La raison est que M. Pilon reçoit, de ses anciens associés de Montréal, par paiements mensuels, plusieurs milliers de piastres en marchandises qui ne lui coûtent que 50 cents dans la piastre.

Ne pas oublier les modes:—Chapeaux tout faits et à ordre garnis gratis. Manteaux et blouses tout faits et à ordre à des prix très réduits.

Hardes et vêtements pour hommes et jeunes gens, tout faits et à ordre à des prix extrêmement bas, et pour toutes les bourses.

EXTRA.—Cadeaux et présents seront donnés aux acheteurs en proportion du montant de leurs achats.

Hâtez-vous donc de vous rendre chez

A. PILON,

au No. 120, rue St-Joseph, porte voisine du magasin de M. J.-B. LALBERTÉ, chapelier, et de celui de M. DUCHAINE, marchand de chaussures, et en face du magasin de fer de M. J. E. MARTINEAU,

Enseigne de l'ETOILE D'OR

La Compagnie du Chemin de Fer Canadien du Pacifique.

REGLEMENTS DES TERRES.

La compagnie offre des terres dans la limite d'un mille (Railway Belt) de chaque côté du chemin de fer, le long de la ligne principale, dans le sud de Manitoba,

\$2.50 PAR ACRE

et plus, avec des conditions qui demandent la culture de ces terres. Une diminution de \$1.25 à \$2.50 PAR ACRE sera faite aux acheteurs qui voudront cultiver: selon le prix payé pour les terres, elle sera accordée à de certaines conditions. La compagnie offre aussi des terres sans conditions d'établissement ou de culture.

LES SECTIONS RESERVEES

le long de la ligne principale, s'est-à-dire les sections impaires numérotées, dans l'espace d'un mille du chemin de fer, sont maintenant offertes à des conditions avantageuses aux personnes qui sont prêtes à entreprendre immédiatement leur culture.

CONDITIONS DE PAIEMENT.

Les acheteurs pourront payer un sixième comptant et la balance en cinq paiements annuels avec intérêt à 2 pour cent par année, payable d'avance.

Les personnes qui acquiescent des terres sans la condition de les cultiver recevront un acte de propriété au temps de l'achat, si le paiement est fait entier.

Les paiements peuvent être faits en débetures garanties par les terres concédées, qui seront acceptées à dix pour cent de prime sur leur valeur au pair, avec l'intérêt accru. Ces terres peuvent être obtenus sur demande, à la Banque de Montréal, Montréal, ou aucune de ces agences.

Pour les prix et pour les conditions de la vente, on pourra obtenir des informations au sujet de la vente des terres, en s'adressant à JOHN H. McTAVISH, commissaire des terres, à Winnipeg.

Par ordre du Bureau, CHARLES DRINKWATER, Secrétaire.

PERDUE OU VOLÉE. FERMIER DEMANDÉ.

Mercredi soir, une petite chienne colorée blanche et noire, portant un numéro de la Corporation et le nom du propriétaire sur son collier.

Toute personne qui la ramènera au No 2, rue St-Vallier, sera convenablement récompensée. 1 fév 1884.—3fp

ON DEMANDE UN BON FERMIER. S'adresser entre 7 à 8 heures du matin ou 7 à 8 heures du soir.

W. VINCENT, Près l'église Ste-Foye. 1 fév 1884.—3fp

FAITS DIVERS

Homicide par imprudence.

Gervais, épiciers marchand de vin, a comparu devant la 9e chambre correctionnelle sous la prévention d'homicide par imprudence.

Le 15 octobre dernier, un chien enragé parcourait la rue de Bièvre. Soudain, un passant se présente chez Gervais :

—Avez vous un revolver ? —Non, répond l'épicier, mais voici mon fusil de chasse.

Et, deux minutes après, le chien expirait.

Rentré en possession de son fusil. M. Gervais allait le porter dans sa chambre, lorsqu'il dit à un de ses clients, le sieur Eraille Guénot :

—Tenez, à votre tour maintenant, voulez vous que je vous tue ?

Et, joignant le geste à la parole, il ajusta celui-ci et pressa la détente. M. Guénot tomba mort. Un seul coup de feu avait suffi pour tuer le chien, l'arme était encore chargée.

Gervais courut se constituer prisonnier ; mais, vu les excellents renseignements recueillis sur son compte, on le laissa en liberté.

L'audience, son attitude est excellente. Tout en larmes, il explique qu'il croyait l'arme complètement déchargée quand on la lui a rendue, et son erreur est d'autant plus explicable qu'il s'agit d'un fusil à percussion centrale. Le tribunal le condamne seulement à une amende de 500 fr.

Entre bons voisins.

Un négociant de Bercy, M. O..., prévenait ces jours derniers M. Macé, chef de la sûreté, que de fortes sommes d'argent placées dans le tiroir de sa commode, dans sa chambre à coucher, disparaissaient journellement. Une surveillance fut aussitôt établie ; mais, comme les dispositions des locaux ne permettaient pas de se tenir ailleurs que dans la chambre même, les agents durent se cacher sous le lit. Ils étaient hier depuis plusieurs heures à leur poste, quand tout à coup ils entendirent le grincement d'une clef dans la serrure, puis ils aperçurent un jeune homme qui entra, pieds nus, se dirigeant vers la commode de M. O... Il ouvrit à l'aide d'une fausse clef. Aussitôt les agents sortirent de leur cachette, se précipitèrent sur lui et l'arrêtèrent. Le voleur se mit à pousser de véritables hurlements et opposa aux inspecteurs une résistance désespérée. Des voisins accoururent ; mais, reconnaissant l'individu arrêté pour un des commerçants du quartier, nommé A..., ils prirent les agents pour des malfaiteurs.

Ils se disposaient à leur faire un mauvais parti, quand survinrent deux gardiens de la paix que la concierge de la maison était allée chercher en toute hâte. Ceux-ci s'interposèrent et conduisirent M. A... chez le commissaire de police, où, quelques instants après, arriva également M. O..., le plaignant. Ce dernier demeura stupéfait en reconnaissant dans le voleur un négociant voisin faisant près de six cent mille francs d'affaires par an, et pour qui il professait la plus grande estime.

Interrogé, A..., qui semblait perdre la tête, répondit en balbutiant qu'il se rendait la nuit chez son collègue pour l'éprouver, le faire déguerpier et se débarrasser de sa concurrence.

L'aventure s'est dénouée à l'amiable. A... ayant restitué, séance tenante, les sommes soustraites, soit cinq mille francs environ, M. O... a consenti à se désister de sa plainte.

Vermev tueur de panthères.

Nous avons annoncé la mort, à Constantine, de M. Vermev, le tueur de lions et de panthères. M. Vermev n'avait que 41 ans.

Il n'a pas abattu un grand nombre de lions, par la bonne raison que ces magnifiques animaux sont devenus très rares, mais il a débarrassé l'Algérie d'environ 30 panthères.

Une nuit, dans une gorge pe l'Atlas, où il était à l'affût, il se laissa surprendre par le sommeil. Un froissement d'herbes sèches le réveilla en sursaut : une superbe panthère était devant lui, les yeux brillants, la gueule entr'ouverte...

M. Vermev allonge le bras pour saisir sa carabine, mais, d'un bond, la fauve se précipita sur lui et lui enfoua ses griffes d'acier dans les cuisses. Il fallut lutter corps à corps. De la main droite, M. Vermev avait vigou-

rousement saisi la panthère à la gorge, tandis que de la main gauche il s'efforçait de dégainer le couteau de chasse qu'il portait à la ceinture. Il était d'une vigueur peu commune ; par un suprême effort, il éventa la panthère qui lâcha prise.

Après ce triomphe, il s'évanouit, perdant son sang par dix blessures. Le lendemain matin, à l'aube, il fut recueilli par des éphés.

Et comme ceux-ci le félicitaient en admirant le corps de la panthère :

—Oh ! il n'y a pas de quoi être fier, dit-il d'une voix affaiblie ; je regrette qu'elle m'ait abimé la peau, mais je regrette bien aussi d'avoir tant abimé la sienne.

Qu la contrebande va-t-elle se nicher.

Devinez !... Sous l'ornement postiche que les dames élégantes ajoutent à leur personne pour augmenter la rotondité que la nature nous a départie pour nous asseoir. On sait que la mode actuelle veut que chaque dame ait en cet endroit une saillie de cinquante centimètres environ. Ici, à Paris, cette obésité à l'envers ne prétend qu'à séduire les regards, mais sur la frontière on a trouvé un autre usage à ce boursofflement. Il sert à passer au nez des douaniers des objets en contrebande : dentelles, parures, tabac.

Pour des dentelles à cet endroit, ça pourrait encore s'expliquer, la parfumerie, à la rigueur, on le comprendrait. Mais des cigares, du tabac à fumer ou à priser, à cette place du corps des dames ; non seulement cela était difficile à expliquer, mais c'était plus dangereux, car l'odeur du tabac venant de ce côté au nez des douaniers, même pour une femme qui fume, ce n'était pas clair. Aussi les douaniers ont ils voulu voir. Ils ont regardé, parait-il, car voici deux belles dames qui pour contrebande à l'aide de faux... de tournure, viennent d'être mises en prison, à Hazebrouck (Nord.) Elles avaient des tournures divisées en une vingtaine de compartiments destinés à recevoir diverses catégories d'objets soumis aux droits ; tels que ceux que nous venons de citer, plus au du café, des boîtes d'allumettes et... un petit bazar, quoi !

Au moment où les dames en question furent visitées, elles portaient chacune dans leur tournure une dizaine de kilos de tabac belge. C'est ce qui a fait étonner les douaniers et a trahi ces dames. Un peu de lubin à cet endroit et les douaniers n'éternuaient pas et les dames ne seraient pas en prison pour tournures à bureau de tabac.

Terreur Chinoise.

Il y a, maintenant, à New-York, comme à San Francisco, un tribunal chinois qui est, dit-on, la terreur des natifs de Célèste Empire. Il tend ses jugements au nom de la société secrète Hip Ye Tong. Les membres sont des révolutionnaires chinois, ennemis de la dynastie régnante. Le dernier Empereur, un jour, renversa la parti Hip Ye Tong, fit trancher la tête des chefs et dispersa ses forces, mais les membres se réunirent de nouveau, secrètement, se lièrent entre eux par de terribles serments ; puis, trouvant que l'Amérique pouvait être pour eux un excellent asile, ils y émigrèrent et s'établirent à San Francisco.

Le Président est un véritable inquisiteur, et tous les membres de la société sont les exécuteurs de ses arrêts. On les considère généralement comme des criminels fort dangereux.

Si un Chinois a une mauvaise créance, il va trouver le Président, lui paie une certaine somme d'argent, comme honoraire, et lui passe le billet à percevoir. Le juge prononce la sentence, et, juste ou injuste, il faut que le débiteur s'y conforme, sans quoi il est condamné à mort.

La police appelle les membres de la Hip Ye Tong, les hommes de la hache, à cause de l'arme qu'ils portent, ordinairement ; ils sont la terreur du quartier chinois, à San Francisco.

C'est depuis un an qu'un de leur tribunaux s'est établi à New-York.

Il y a quelques années, une épidémie se déclara sur les chevaux, en Californie ; on eut recours aux Chinois, que l'on transforma en commissionnaires. Il fut convenu que l'on donnerait 50 cents pour chaque course. Quand la Hip Ye Tong entendit parler de la transaction, elle voulu se faire donner la moitié de l'argent. L'agent refusa. Les Chinois reçurent ordre de ne pas aller au travail, sous peine de mort. Au bout de deux jours, l'agent sentant que sa vie était en danger, finit par céder. Il fut condamné à payer la moitié de ce qu'il gagnait. Pendant plusieurs années, aucun Chinois n'a pu retourner dans son pays, sans payer une certaine somme. Le jour où partait le bateau, des membres de la Hip Ye Tong s'installaient sur le quai. Tout Chinois qui ne pouvait montrer une quittance de la société, était arrêté, sous un prétexte quelconque, et jeté dans une prison. Personne ne se présentait pour lui servir de caution.

Pendant ce temps-là, le navire prenait la mer.

Les femmes chinoises ont une valeur commerciale à San Francisco. Depuis que l'entrée du pays leur est interdite, elles ont haussé de prix. Une jeune fille vaut, aujourd'hui, de \$1,000 à \$2,000. Si un riche marchand convoite la femme d'un autre Chinois, il a recours à la Hip Ye Tong, qui, moyennant finance, la lui procure.

C'est une succursale de ce tribunal qui est établie à New-York. La société n'y est encore qu'à ses débuts ; elle pourra devenir redoutable, si on la laisse grandir.

Notes de familles.

—C'est bien votre faute si vous demeurez malade lorsque vous pouvez vous procurer les Amers de houblon qui ne faiblissent jamais.

—La femme la plus malade, le plus petit enfant et le malade le plus désespéré, peuvent faire usage des Amers de houblon sans danger et avec grand profit.

—Les vieillards atteints de rhumatisme, malades des reins ou de toute autre indisposition, seront aussi régénérés par l'usage des Amers de Houblon.

—Ma femme et ma fille ont été rendues à la santé par les Amers de Houblon, et je les recommande à mes paroissiens.—Un ministre méthodiste.

—Demandez à tout bon médecin, si les Amers de Houblon ne sont pas la meilleure médecine de famille de l'univers.

—La malaria, la fièvre et la bile disparaîtront dès que vous prendrez des Amers de houblon.

—Ma mère s'est guérie de la paralysie et de la névralgie avec les Amers de Houblon.—Ed Oswego Sun

—Tenez vos regards en bon état avec les Amers de Houblon et ne craignez pas la maladie.

—L'eau de glace perd son caractère dangereux et est plus rafraîchissante et vivifiante lorsqu'on y met des Amers de houblon.

—Les Amers de houblon donnent aux vieillards et aux infirmes la vigueur de la jeunesse.

—Sur le retour de l'âge, Rien n'égale les Amers de houblon Pour soulager les indispositions inhérentes.

—Le meilleur régulateur à prendre tous les mois par les femmes et dont elles obtiendront le meilleur résultat est les Amers de houblon.

—Les mères qui nourrissent des enfants malades et malingres, régénèrent l'enfant et se soulagent elles-mêmes avec les Amers de houblon pris tous les jours.

—Des milliers de personnes meurent annuellement de maladies des reins qui auraient pu être prévenues par l'usage des Amers de houblon.

—Les indigestions, les maux d'estomac et d'intestins ne peuvent résister à l'usage des Amers de houblon.

—L'usage des Amers de houblon tiendra toute une famille en bonne santé pendant un an à bon marché.

—Si vous voulez dormir un véritable sommeil paisible d'un enfant, prenez un peu des Amers de houblon en vous couchant.

—L'indigestion ou les gaz qui remplissent l'estomac le soir et qui nuisent au repos et au sommeil, disparaîtront avec les Amers de houblon.

—Les vieilles femmes paralysées, nerveuses et impatientes retrouveront le calme parfait avec les Amers de houblon.

VARIÉTÉS.

Un genre est en wagon avec sa femme, belle-maman et un de ses amis.

Piqué par un faon, il le laisse faire. —Comment, lui dit son ami, vous ne le tuez pas ?

Le genre, à mi-voix, avec un sourire méphistophélique : —Il piquera peut-être aussi ma belle mère !

On demandait à un jeune homme "moderne" : —Lequel aimez vous le mieux : votre oncle Jules ou votre oncle André ?

Le jeune homme haussant dédaigneusement les épaules : —Parbleu, mon oncle André !... Il est bien plus âgé !

Dans la rue : Un chien, auquel on a mis une mu-

sesère, s'arrête pour satisfaire un besoin naturel.

Un petit garçon de cinq ans qui, tout en regardant, failli mettre le pied dessus, dit à son père en lui montrant le chien :

—Dis-donc, papa, c'est du côté opposé qu'on aurait dû le museler celui-là.

Z...a le défaut du Triblot, de Pot-Bouille : il ne cesse de courir après ses domestiques.

Sa femme disait avec mélancolie : —A quoi bon me plaindre?... On me répondra que c'est un homme d'un grand sens... Sa première pensée est toujours la bonne.

POUR LE CARNAVAL.

Soies de couleur, Nuances pour Soirées

Chez BRUNET & LAURENT & Cie.

Gant de Kid, couleurs nuancées pour BRUNET & Cie. Dantelles de Fil et Espagnol chez BRUNET, LAURENT & Cie. Col, Dantelles, Fichus, Chenilles, Fleurs, de soirées, chez BRUNET, LAURENT & Cie.

— AUSSI —

Pour être ouvert prochainement, 500 pièces de Broderies, nouveaux dessins, CHEZ

BRUNET, LAURENT & CIE.

Enseigne de la Feuille d'Erable

9 Janvier 1884

GALLIEN & PRINCE.

Négociants-Commissionnaires et Agents de Publicité

PARIS, 36, RUE LAFAYETTE, 36, PARIS

ont, pour la Publicité, les Correspondants de ce Journal.

Ils informent les lecteurs que, s'ils viennent en France, ils pourront prendre connaissance dans leurs bureaux, 36, rue Lafayette, des exemplaires les plus récents de ce journal, dont le service leur est fait régulièrement par tous les paquebots.

La Maison Gallien & Prince recevra toutes lettres qui pourraient lui être adressées pour des habitants du Canada voyageant en Europe, et les remettra ou les réexpédiera aux destinataires suivant les instructions qu'elle recevra.

La dite Maison étant aussi maison de commission, est à même d'exécuter, dans des conditions avantageuses, les ordres qui lui seraient adressés, principalement en tous articles portant une marque de fabrique comme : Parfumerie, Spécialités pharmaceutiques, Vins, Liqueurs, Pâtes et Conserves, Chocolats, Machines de tous genres, Voitures, Pianos, Orfévres, Ustensiles de toutes sortes, Bronzes, Librairie, etc. etc.

Suite ne sera donnée qu'aux commandes accompagnées de leur couverture ou d'une ouverture de crédit dans une maison de banque importante.

La Maison Gallien & Prince fournira du reste toutes explications ou renseignements aux personnes qui voudraient bien utiliser son intermédiaire.

TONIQUE PAR EXCELLENCE VIN AL'EXTRAIT DE FOIE DE MORUE de CHEVRIER. Chevalier de la Légion d'honneur, Pharmacien de 1re classe. Ce VIN, destiné aux personnes qui ne peuvent supporter l'huile de foie de morue, en possède exactement toutes les propriétés. Chaque cuillerée représente une cuillerée d'huile de foie de morue. Il s'emploie donc dans les cas de Débilité, Anémie, Chlorose, Rachitisme, Scrofale, etc. Ce VIN joint à un pouvoir régénérateur indiscutable un goût de nature à satisfaire les palais les plus délicats. L'Extrait de foie de morue obtenu le 21 octobre 1862, l'approbation de l'ACADEMIE de MEDECINE de PARIS, à la suite du remarquable rapport de M. le Professeur DEVERGIE sur les extraits de foie de morue. DÉPOT GÉNÉRAL PARIS 21, Faubourg Montmartre, 21 A. CHEVRIER

EN VENTE DANS TOUTES LES PHARMACIES Dépôt chez le Dr. Edouard Merin & Cie. 214 Rue et Faubourg St e

L. N. BERTRAND & FRÈRE FAITES USAGE DE PORTER XXX De MOLSON WATSON PACKING Co'v. Embouteilleurs pour la consommation locale et l'exportation de BIÈRE, PORTER, LAGER, ETC. 2, Rue BATH et 30 Rue ST-CHARLES, QUEBEC. 4 juillet 1883.—6m.

Télégraphie Générale

(SERVIR DE LA PRESSE ASSOCIÉE.)

DEPECHES DU SOIR

Grand incendie a Paris.

LE PRINCE JEROME NAPOLEON.

CONSTRUCTION D'UN CANAL.

CRIMES ET VOLS A VIENNE.

Un jugement défavorable au Vatican.

ANGLETERRE

Londres, 1.—L'évêque suédois Carl Olaf Yarlind est mort.

Londres, 1.—On croit que le nommé Blakway, l'un des membres de la maison Thomas fils et Cie, qui s'est enfui est parti pour l'Amérique.

FRANCE.

Clemenceau.

Paris, 1er.—Clemenceau a fait une attaque à fond de train contre le gouvernement hier, dans la chambre des députés. Il a dit que les taxes écrasantes imposées par l'administration ont élevé le prix des loyers, et causé beaucoup de misère parmi les ouvriers.

Nouvel emprunt français.

Le nouvel emprunt du gouvernement français sera de 350,000,000 de francs.

Le budget.

Le budget pour 1885 excédera celui de 1884 de 30,000,000 de francs.

De Brazza.

Des membres de l'expédition de Stanley en Afrique, qui viennent d'arriver à Matère, croient que De Brazza, l'explorateur français, est mort. Aux dernières nouvelles il était cerné par des indigènes hostiles.

Paris, 1.—Une fabrique de dentelle, plusieurs dépôts et magasins de charbon, et cinq résidences ont été incendiés la nuit dernière. Une centaine de familles est jetée sur le pavé.

Le prince Jérôme Napoléon a informé une députation bonapartiste que l'heure était arrivée de commencer un mouvement loyal, public et uni dans le but de provoquer la cause bonapartiste. Il a décidé de tenir un grande assemblée le 17 de février.

Paris, 1er.—Les auteurs de la démonstration à la gare du chemin de fer d'Orléans, lorsque le comte de Paris est parti pour l'Espagne, ont été condamnés à huit jours de prison.

Paris, 1er.—Un banquet a été donné à l'ambassade américaine cette après-midi. Il y eut brillante réception. On y remarquait plusieurs membres du cabinet français.

AUTRICHE.

Vienna, 1er.—Le *Frundenblatt* dit que sous l'autorité d'une loi exceptionnelle, la police a arrêté plusieurs ouvriers et en a chassé d'autres.

En tout 49 socialistes ont été expulsés et deux journaux supprimés.

TURQUIE.

Belgrade, 1er.—Le gouvernement vend les propriétés des paysans dans les districts dans lesquels la dernière émeute a eu lieu. Il veut par ce moyen, prélever des fonds pour se rembourser des dépenses encourues pour supprimer l'insurrection.

Trois instituteurs ont été démis de leurs fonctions pour avoir poussé le peuple à la révolte.

ITALIE.

Rome, 1er.—Le Très Révérend Louis E. Hostiot, recteur du collège américain de cette ville, est mort.

APRES-MINUIT

ANGLETERRE.

Londres, 1er.—Le très honorable Georg J. Goshen, M. P., pour Ripon, autrefois ambassadeur spécial en Turquie, a dit, à Ripon aujourd'hui: L'Angleterre ne peut payer et n'ose pas ignorer la question du commerce d'esclaves au Soudan. Elle doit apprendre aux

Musulmans que dans un conflit avec les chrétiens, les Musulmans sont certains d'être défaits.

Londres, 1er.—La construction du canal de la Baltique et de la mer du Nord est sur le point de commencer. Les plus gros navires pourront le traverser en évitant le long détour de Kattegat. Le canal commencera sur l'Elbe, près de l'embouchure de cette rivière et de là jusqu'à Sandburg et la fin de la Baie Ankiel, près de Kallunau.

La *New North Staffordshire Iron Co* a cessé ses paiements, grâce à la dépression du commerce.

IRLANDE.

Dublin, 1er.—La convention des fermiers à Carlow a dénoncé la conduite de Lord Rossmore et celle des Orangistes.

On y a résolu de défendre la chasse sur les terres des fermiers, et si c'était nécessaire de la prévenir. Les fermiers ont déclaré qu'ils empoisonneraient leur sol.

FRANCE.

Paris, 1er.—Les pertes causées par l'incendie près du cimetière du Père Lachaise, hier soir seront de plus d'un million de francs.

AUTRICHE.

Vienna, 1er.—Le nombre des crimes et surtout les vols augmentent dans une telle proportion que la terreur règne dans la ville. Scavenger reçut aujourd'hui une cartouche d'un étranger. Il la remit à un homme de police dans les mains duquel elle fit explosion, le blessant dangereusement. On a conduit ce policier à l'hôpital. Il est dans une situation très critique.

ITALIE.

Rome, 1er.—La Cour de Cassation a décidé dans la cause du gouvernement contre la Propagande, que la propriété foncière de cette dernière, devait être convertie en stock du gouvernement. C'est un terrible coup porté au Vatican qui, parle d'en appeler aux Puissances.

ETATS-UNIS.

Pendaisons.

Nevada, City New, 1er.—John C. Collins, pour meurtre de W. F. Cummins et vol de \$7,000 en 1879, a été pendu ce matin. Il faisait une pluie battante.

Vicksburg, Mis., 1er.—Simon Bonner, nègre, a été pendu à Port Gibson, aujourd'hui, pour le meurtre de James Light, en novembre dernier. C'est la première pendaison légale en cet état, depuis 1846.

Explosion.

Blanchard, Mid., 1er.—La chaudière au moulin de M. Twitchell a fait explosion ce matin, tuant deux hommes, en blessant un mortellement, et plusieurs autres gravement.

Dettes publiques.

Washington, 1er.—La diminution de la dette publique pendant le mois de janvier, s'est élevée à \$11,958,000.

Les inondations.

Pittsburgh, 1er.—La rivière a atteint sa plus grande élévation ce matin. Des dommages considérables ont été causés le long de Youghioyghen et Allegheny par les glaces. En plusieurs endroits les terres basses ont été inondées et les familles ont été obligées de se retirer au second étage de leurs résidences.

A Freeport, la glace a atteint une hauteur de 30 pieds. On craint que la ville ne soit inondée. Cependant la glace s'est mise en mouvement à minuit à Allegheny et est arrivée ici à trois heures ce matin; elle descend rapidement. Plusieurs embarcations sont à la dérive. Deux bateaux ont sombré.

DEPECHES DE MONTREAL

Renvoyée.

Montréal, 1er.—Le juge Johnston a renvoyé la requête des citoyens demandant à ce que le maire n'ait pas le droit de signer le contrat entre le conseil et la compagnie du gaz.

La Cour a décidé que le conseil pourrait être forcé par la nouvelle compagnie du gaz à permettre d'ouvrir les rues pour y placer ses tuyaux.

Protonotaire

Le juge Papineau a condamné à \$50 d'amende ou 6 semaines de prison le protonotaire pour son défaut de produire le dossier dans une cause appelée en Cour aujourd'hui.

Grand-Tronc

En vue de diminuer ses dépenses, le Grand-Tronc a déchargé 40 hommes aujourd'hui et réduit les heures de travail à ses usines de 60 à 42 par semaine.

DEPECHES D'OTTAWA.

Commerce de réciprocité

Ottawa, 1er.—Une nombreuse députation composée de membres du parlement se rendra demain auprès de Sir Léonard Tilley et fera des suggestions pour que l'on prenne des moyens de développer le commerce extérieur du pays. La députation ne représentera aucun intérêt particulier, mais elle s'occupera de l'intérêt général et demandera un commerce de réciprocité avec certaines conditions.

L'Alliance de Tempérance

L'alliance de tempérance de la Paissance s'est réunie de nouveau aujourd'hui.

M. McLaren a fait en résumé l'histoire des lois relatives à la vente des liqueurs enivrantes. Il dit qu'à Ontario et Québec il y avait des lois presque prohibitives. En 1866, il fut adopté une loi identique pour les deux provinces donnant aux conseils municipaux le droit de faire des règlements prohibitifs. A la Nouvelle-Ecosse, la loi exige que les deux tiers des électeurs signent la requête pour l'octroi d'une licence. Il faut ensuite que cette demande soit ratifiée par les deux tiers du corps des grands jurés et par la Cour des Sessions. En terminant, M. McLaren dit qu'il est d'abord un ami de la tempérance et un homme politique ensuite.

On a adopté une résolution demandant de prohiber complètement dans tout le Canada, la vente des boissons enivrantes.

On a aussi fait l'élection des officiers pour l'année courante.

Postes.

Une députation de l'Original s'est rendue aujourd'hui auprès du Maître-Général des postes et a demandé une maille quotidienne entre Ottawa et le Calumet. Cette demande est accordée.

DEPECHES DE TORONTO.

Assurances.

Toronto, 2.—Il est impossible de donner le montant des pertes éprouvées par les compagnies d'assurance par suite de l'incendie de l'élevateur. Voici cependant les noms et le montant des pertes pour quelques compagnies; sur le grain dans l'élevateur Adamson, London et Lancashire, \$20,000; Commercial Union, \$16,500; Royal, \$13,000; Hartford, \$25,000; sur la bâtisse, British American, \$2,000; Citizens, \$1,500; London et Lancashire, \$1,500; Royal, \$1,000; sur le grain dans l'élevateur Chapman, Phoenix d'Angleterre, \$7,500; Québec, \$5,000; Phoenix de Brooklyn, \$4,000. Chapman avait aussi une assurance de \$18,000 sur la bâtisse et le stock, à la British American, Western et Phoenix d'Angleterre.

On pense que le feu a été mis.

Un autre incendie.

Vers une heure ce matin, le feu a détruit la boulangerie de Hall sur la rue Lumley. Les pertes sur la bâtisse et le fonds sont de \$3,000; il y avait des assurances pour \$1,900 à la London et Lancashire. Un cheval évalué à \$200, a péri au milieu des flammes.

DEPECHES DE ST. JEAN, N.-B.

Recettes des Douanes.

St-Jean, N. B., 1er.—Les recettes des douanes en janvier ont été de \$42,899 contre \$48,397 l'an dernier durant le même mois.

Tué par un train.

John Kennedy est le nom de l'individu qui a été tué accidentellement sur le chemin de fer du Nouveau-Brunswick c'était un sourd-muet; ce qui explique le fait qu'il n'a pas quitté la voie quand le sifflet de l'engin s'est fait entendre.

Incendie

Une maison et une boutique à Campbellton, appartenant à un nommé Duncan et occupées par R. W. Vye, et une maison appartenant à une veuve nommée Sawyer ont été brûlées l'autre jour. Duncan avait \$10,000 d'assurance. Mme Sawyer avait \$500 d'assurance et Vye n'en avait pas.

Mort subite

La nouvelle de la mort subite de Madame John Nicholson, dont le mari est mort il y a quelques semaines, a produit une pénible impression. Ce matin, en se levant du lit, Madame Nicholson se rompit un vaisseau sanguin et la mort fut presque instantanée.

F. X. Lepage, 53 rue de la Couronne offre en vente 150 pièces de Tweed, 80 cts. pour 50, 100 pièces de flanelles grises, de 40 cts. pour 25, draps-casimir et présidents à réduction et job en prix.

Teinturerie à Vapeur

DE QUEBEC

Ou l'on nettoye toutes Draperies, Soieries, Rubans, etc.

Nos 4 et 6 Rue McMahon, Vis-à-vis l'église St-Patrice.

A. S. PFIFFER & Cie

Propriétaires et successeurs de R. M. Bertram, ont l'honneur d'adresser leurs plus sincères remerciements à leurs nombreux clients en reconnaissance de leur généreux encouragement, et ils profitent de cette circonstance pour informer le public en général et les familles en particulier que tous les Vêtements pour Dames et Messieurs, sont nettoyés, teints et pressés à neuf. Rubans, soieries, plumes, et tous les articles de toilette pour Dames, sans exception, sont également nettoyés et teints dans les couleurs les plus riches, sans jamais être atterrés, sous 24 hrs d'avis. Toute marchandise endommagée est aussi réparée à neuf. Les vêtements pour Messieurs sont livrés sous le plus court délai.

P. S.—M. Pfiffer fait chaque année un voyage aux Etats-Unis pour y permettre d'apporter toutes les nouvelles nouveautés de l'art de la teinturerie. 6 nov. 1883.—3m

AUX MÉNAGÈRES

QUI DESIRENT AVOIR DU PAIN SUBSTANTIEL et sain, ainsi que des gâteaux et des petits pains, vous ne devriez employer que le LEVAIN CONCENTRÉ (Compressed Yeast) de FLEISCHMAN & Cie. C'est un extrait pur de céréales choisies et parfaitement libre de toutes espèces d'ingrédients chimiques.

Tous les épiciers, boulangers ont en vente et tous les bons boulangers l'emploient.

En dépôt chez

JOS. BROLET,

102, rue St-Georges ou Côte d'Abraham. 18 janv 1884.—imp

Une Guerre Affreuse

— EST —

MAINTENANT DÉCLARÉE

— CHEZ —

M. J. E. RACICOT

CHIMISTE.

N° 38, RUE DU PONT, ST-ROCH, QUEBEC.

Contre toutes les maladies, indistinctement. Ce qu'il y a de consolant, c'est que le combattant est toujours sûr d'être vainqueur et il suit dans la direction. Les armes que ce monsieur emploie sont des remèdes par lui seul inventés et préparés avec Racines, Ecores, Herbes, Ombones et Résines du Canada et de pays étrangers, de sorte qu'il est le seul, dans tout l'univers, qui ait le droit de vendre, user et employer ces Remèdes, comme bon lui semble. Ainsi, pour sonner n'a à craindre le Mercure, la Morphine et les poisons minéraux de toutes sortes, qui sont la cause que tant de belles et fortes constitutions se font à jamais ruinées. Aussi il y a foule chez M. E. Racicot. Les patients viennent de toutes les parties des Etats-Unis et du Canada.

Si vous êtes Dyspeptique, Hydropique, Epileptique: allez immédiatement là.

Si vous avez la maladie de Foie, les Bronchites, la Catarrhe, l'Rhume, le Beurre, Mal de Matrice, allez aussi là.

Si vous avez des plaies quelconques, des maladies secrètes, la gonorrhée, le premier et au deuxième degré, la migraine, la pleurite, les brûlements d'estomac, les écoulements, la jaunisse, la perte d'appétit, l'assoupissement, la faiblesse, la constipation, la maladie des reins, la rétention, le ramollissement d'urine, la diarrhée, le choléra, la névrose, affection des nerfs, le frisson, des bouillons à la figure et sur tout le corps, des démangeaisons, les pieds toujours gelés, mal à la tête et aux dents, si vous avez des panaris, des tumeurs d'ongles, des fourchettes, le dialète sucré, les étourdissements, etc, allez toujours là.

Certes ce monsieur a aussi du Sirop Pectoral qui est sans égal sur le globe entier pour la toux, le rhume, Bronchites, Consumption et la dyspepsie.

Pouvez-Touque pour purifier le sang très vite.

Le rhumatisme anti-royal, ce remède est bon pour toutes sortes de rhumatismes, il est infallible.

N'oubliez pas l'adresse: E. Racicot, 33, rue du Pont, St-Roch.

Ouvert de sept heures du matin jusqu'à neuf heures du soir. 29 janv 1884

Lapue, Angers & Casgrain,

AVOCATS,

N° 105 Cote la Montagne, Basse-Ville.

JULES LAPUE, C. R.

C. PANET ANGERS, L. L. R.

TH. CHASE CASGRAIN, L. L. D.

9 janv 1884.—3f-EG 31a.



CORPORATION.

Bureau du Greffier de la Cité.

HOTEL DE VILLE.

Québec 27e déc. 1883.

Avis public est par le présent donné qu'une demande sera faite de la part de la Corporation de la cité de Québec, à la prochaine session de la Législature de la Province de Québec, pour obtenir un acte pour annexer et refondre les actes incorporant la cité de Québec, pour étendre les pouvoirs à elle conférés relativement à l'augmentation du revenu, au changement du mode de la perception des dits revenus, et pour d'autres fins.

L. A. CANNON, Greffier de la cité.



CORPORATION.

HOTEL DE VILLE.

Québec, 25 janvier 1884.

Avis public est par le présent donné que des soumissions écrites adressées au sous-signé seront reçues à son bureau d'hui (au 6 FÉVRIER) prochain à 4 heures P. M. pour les lieux pour une année, à partir du 1er Mai prochain au 30 avril 1885, des terrains d'habitation appartenant à la Corporation, maintenant occupés par MM. W. F. Lemercure et O. Beaubien, respectivement. Le reçu d'un dépôt de \$100 sera exigé de chaque soumissionnaire.

La Corporation ne s'oblige pas d'accepter la plus haute ni aucune des soumissions. Le preneur payera au notaire le prix du bail et en fournira une copie à la Corporation. L. A. CANNON, Greffier de la Cité.

CORPORATION DE QUEBEC

ELECTIONS MUNICIPALES.

LISTE DES ELECTEURS.

Bureau du Greffier de la Cité.

HOTEL-DE-VILLE.

Québec, 28 janvier 1884.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que conformément aux dispositions de l'acte 31, Vict. chap. 33, les deux listes alphabétiques, l'une des personnes qualifiées à voter aux élections municipales pour échelons dans chaque quartier de la cité qui ont payé leurs cotisations pour l'année fiscale courante avant six heures de l'après-midi du dix-neuvième jour de janvier courant, et l'autre des personnes qualifiées à voter pour Conseil de Ville dans chacun des quartiers de cette cité et qui ont aussi payé leurs cotisations pour l'année fiscale courante avant six heures de l'après-midi du vingtième jour de janvier aussi courant, ont été déposées au bureau du sous-signé, et seront communiquées à quiconque en fera la demande, tous les jours, depuis neuf heures du matin jusqu'à quatre heures de l'après-midi, depuis le PREMIER jusqu'au QUINZE de Février prochain, ces deux jours inclus.

Tout lecteur qui désire faire ajouter son nom à ceux qui contiennent les listes ou l'une ou l'autre des listes des Electeurs d'un quartier ou faire bifurquer un nom qui s'y trouve, doit en faire la demande par écrit et sous sa propre signature, indiquant la résidence et le nom de son quartier, et remettre cette demande au Greffier de la Cité, le ou avant le dernier jour juridique de Février prochain, avant quatre heures de l'après-midi.

Nul n'aura le droit de voter dont le nom ne sera pas inscrit sur l'une ou l'autre ou chacune des dites listes.

Toute réclamation ou demande relativement à l'addition ou radiation des noms sur l'une ou l'autre ou chacune des dites listes doit être déposée dans le Bureau du Greffier de la Cité, avant quatre heures de l'après-midi, du dernier jour juridique de Février prochain, et le dit jour passé, nulle demande ou réclamation ne sera reçue par le dit Greffier.

L. A. CANNON, Greffier de la Cité.

AVIS

EST PAR LE PRESENT DONNÉ QU'A la prochaine session de la législature de Québec, "La Compagnie de l'Hôtel Chateau St-Louis" demandera un amendement à sa charte afin de réduire le capital à soixante-quinze mille piastres.

Québec, 21 janvier 1884.

BOSSÉ & LANGURDOC,

Procureurs de la Compagnie.

22 janv 84—78

DERNIERE EDITION

Nouvelles d'Ottawa.

Ottawa, 2 février.—L'honorable M. Caron sera à Québec ce soir. On dit ici qu'il est chargé de voir M. Ross à propos des better terms. On demanderait au premier ministre de ne pas insister maintenant. La députation n'est pas de cet avis. L'opposition a tenu un caucus ce matin ; rien n'a transpiré de ce qu'elle entend faire.

LE VOL CHEZ M. DELISLE.

L'ENQUETE

2 février 1884.

Audience de l'avant-midi. La cour ouvre à dix heures et quarante-cinq minutes.

M. Léandre Savard continue sa déposition comme suit :

Le défendeur J. A. Langlais est un abonné du journal Le Canadien, et il doit en recevoir la publication chaque jour sur les huit heures du matin, l'heure à laquelle le journal est distribué dans la ville par les porteurs. Le journal paraît ordinairement vers sept heures, et le porteur dans le quartier où réside M. Langlais doit l'avoir laissé chez lui avant ou vers huit heures. Il peut se faire que le porteur ait négligé de le laisser chez M. Langlais, ce que j'ignore, mais M. Langlais ne s'en est pas plaint à ma connaissance.

Transquestionné par M. Hearn, conseil pour les défendeurs Langlais et Fournier.

Pour la première fois depuis le vol, le nom de baptême Edouard a été donné à Paré dans le Canadien du 21 janvier dernier. Ce numéro est marqué F. et contient deux articles intitulés : "Le vol chez M. Delisle." Le nom Edouard Paré paraît dans le premier article trois fois, et dans le deuxième article, le nom Edouard Paré ne paraît pas, il est mentionné sous le nom de George Paré ; le nom d'Edouard Paré figure dans la sixième colonne, et celui de George, dans la septième colonne du dit numéro.

Dans l'exhibit E produit par moi Paré est nommé George ; le prisonnier est aussi dans le même article plusieurs fois appelé sans nom de baptême ; le nom George Paré y est donné comme entêté à un paragraphe du dit article en caractère nonpareil gras.

Référant au journal le Canadien, en date du 21 janvier dernier, j'ai une remarque à faire quant au paragraphe qui commence dans la sixième colonne et finit dans la septième de la troisième page. Quant à ce second paragraphe, car il est dénommé comme tel dans mes transquestions, je dois dire qu'il n'est pas du journal le Canadien mais la reproduction de ce qu'avait publié l'Evénement du samedi après midi précédent, et on peut facilement se convaincre de ce fait en comparant l'Evénement du 19 avec le Canadien du 21 janvier qui sont tous deux produits par moi à cette enquête.

Paré est nommé deux fois George dans le dit journal l'Evénement, mais dans deux articles différents, sous le titre de "Le vol chez M. Delisle." Je parle de l'Evénement du 19 janvier.

Déposition de M. Charles Fitzpatrick, avocat.

Je suis avocat, pratiquant dans la cité de Québec, et comme tel, je suis conseil d'un des prisonniers et agissant comme conseil pour un autre prisonnier durant l'enquête qui a été tenue par rapport au vol commis au bureau de M. Ferdinand Delisle.

M'étant montré un papier écrit marqué B portant les initiales F.X. F., et produit par le témoin F. X. Fournier, je déclare que cette écriture est la mienne et porte ma signature.

Je plaçai ce billet sous enveloppe ; mais je ne puis me rappeler si je l'ai adressé oui ou non. Ce billet était destiné à M. Langlais. Je le donnai à une personne employée dans son magasin. Il dit billet se lit comme suit :

Mon client M. George Paré m'a demandé cette après-midi de vous prier d'aller rencontrer sa dame aux chars ce soir à l'arrivée du train de Montréal." 22 janvier 1884.

C. FITZPATRICK, Avocat.

J'ai écrit ce billet dans le magasin de M. Langlais, rue St-Joseph, St-Roch de Québec, où j'étais allé pour le voir, mais on m'a informé qu'il était absent. J'ai écrit ce billet dans la maison susdite vers quatre heures et demie ou cinq heures de l'après-midi le 21 janvier dernier. Avant le 22 janvier dernier, je n'ai eu aucune conversation avec le défendeur M. Langlais relativement au sujet de cette enquête ou au sujet du vol qui fait l'objet de cette enquête ; je veux dire avant d'avoir écrit ce billet, ni je n'en ai pas eu aussi ce jour-là.

Plus tard, le soir du jour suivant, le 23 janvier dernier, vers 6 heures, je me rendis au magasin de M. Langlais où je rencontrais ce dernier.

Transquestionné par M. Hearn. Je n'ai eu aucun rapport avec M. Langlais avant d'avoir écrit le billet mentionné, ni je n'ai eu aucune communication directe ou indirecte avec lui à propos de l'objet de cet enquête. La cour est ajournée à lundi après-midi.

DEPECHEs DU JOUR

ETATS-UNIS.

Accident par le gaz

Buda, près de Pesh, 2.—Une famille de cinq personnes a été empoisonnée mortellement par une fuite de gaz. Quatre autres ne survivront pas à l'accident.

Relations de la Prusse et du Vatican

Rome, 2.—Les déclarations récentes faites dans la Diète prussienne par Von Gossler mettent fin pour le présent à toute espérance de réconciliation entre le Vatican et la Prusse.

Troubles de police.

Osyka, Mass, 2.—Hier soir une escouade de policemen envoyée par le shérif, de la place pour cerner la maison de Stephen Coney où l'on croyait que des échappés de prison étaient cachés ; a eu malice à partir avec les gens de la maison.

Coney croyant avoir affaire à un parti d'individus qu'on a surnommés regula-tors, commanda le feu sur les gens.

Henry Saunders, marchand bien connu ici, fut blessé mortellement, paraît-il.

Canay avait été fouetté en pleine rue il y a quelques semaines, par les regulators.

Entre enfants.

Wilmington, Delaware, 2.—Un Steele dont le petit garçon avait été tourmenté par John Murray, a frappé celui-ci à la tête avec un tisonnier ; Murray a répliqué par un coup de revolver dont Steele mourra probablement.

Condamné de traite en prison.

Philadelphie, 2.—A. J. Rogers, Daniel Reiff et Thomas Tackett conducteurs de chemins de feront été condamnés à trois mois de prison. Thos Snow spéculateur sur billets ou ticket scalper a été condamné à trente-jours de prison pour détournements.

Une maîtresse d'école dans le trouble.

Arcadia, Ohio, 2.—On continue d'adresser des lettres menaçantes à Melle Askon, maîtresse d'école, ainsi qu'à ceux qui l'emploient. Elle est accompagnée d'une foule d'amis qui l'escortent de sa demeure à l'école et vice-versa avec des armes chargées.

A TRAVERS LA VILLE

Œuvre du Patronage.

Qu'on veuille bien ne pas oublier la soirée de lundi prochain, 4 février, à la salle Jacques-Cartier, en faveur de l'Œuvre du Patronage. Outre la charité si bien placée que l'on fera pour les petits enfants pauvres de la ville, on donnera un encouragement mérité aux jeunes gens qui composent le Cercle Papineau, toujours prêts à donner leur concours quand il s'agit de charité. Puis on aura le plaisir d'entendre le célèbre comique de Montréal, M. Octave Labbé, qui doit chanter plusieurs de ses spirituelles chansons si bien interprétées. En un mot, soirée charmante, peu de dépense, et excellente œuvre de charité. Il devrait y avoir salle comble.

Réclamation.

On dit que la réclamation des propriétaires du remorqueur Lake contre la barque naufragée Oliva et sa cargaison, a été soumise à un arbitrage. Cette réclamation est faite, pour avoir mis le vaisseau en lieu sûr à la Rivière-du-Loup, l'automne dernier.

Vente d'un remorqueur.

Le remorqueur Conqueror N. 2, qui appartenait à la succession de feu M. McNamara, a été vendu à M. Henry Dinning, constructeur de navires, et M. Jos. Ellis, pour la somme de \$8,200. Il avait coûté \$40,000 au ci-devant propriétaire.

Le 9e bataillon.

Le recrutement marche de la façon la plus satisfaisante ; il y a déjà plusieurs compagnies formées sur les huit dont se compose le bataillon.

Bal.

Il y a eu grand bal avant-hier soir à la citadelle. C'est tout ce que nous en connaissons.

Personnel.

M. Codville, de la maison Thomson et Codville, de Québec, part pour Winnipeg mardi prochain, et sera de retour dans cinq ou six semaines. Nous lui souhaitons heureux voyage.

Anniversaire.

Hier était le 19e anniversaire de l'abolition de l'esclavage des nègres aux Etats-Unis.

Municipal.

M. Joseph Morency vient d'être élu conseiller municipal de la paroisse Ste Famille d'Orléans.

M. Thomas Hart a été réélu maire de la ville de Richmond.

Cheval tue.

Ces jours derniers, un magnifique cheval appartenant à M. Hethbrington, boulanger, a été blessé à tel point par les roues d'un de ses voisins d'écurie, qu'il a fallu l'abattre hier matin.

Opéra français.

Quebecquois, concelez-vous en comme vous pouvez, mais vous n'aurez pas la visite de la troupe d'opéra français de Gran cet hiver. En quittant Montréal, les artistes vont à New-York, puis à la Havane.

Nomination.

M. le Dr Marsden vient d'être nommé par le gouvernement d'Ottawa, commissaire de l'Hôpital de la Marine, en remplacement de M. le Dr Sewell, décédé.

Accident.

Judi après-midi, une petite fille de sept ans, enfant de M. J. Granberry, a été renversée près de la porte St-Jean, par une voiture qui lui a passé sur le corps. La pauvre petite a eu une jambe fracturée.

Société Casault.

Ce soir, au salon du Pensionnat, il y aura réunion de la société Casault. M. Faucher de St-Maurice donnera une conférence.

Quarante-Heures.

Les exercices des Quarante-Heures sont commencés ce matin à l'église de Notre-Dame de la Garde. Les décorations et l'illumination y sont d'un très bon goût. Aussi la pieuse petite église est-elle fréquentée par un grand nombre de fidèles.

Bourrasque

On écrit de Ely, cantons de l'Est, que durant la tempête de la semaine dernière, le vent a enlevé une partie de la toiture de la grange de M. A. Pepin, renversé une étable appartenant à M. Mag. Catudal, et causé d'autres dommages en plusieurs endroits.

In memoriam.

Hier, on a installé dans l'église Notre-Dame de Lévis, le monument à la mémoire de feu Mgt. Déziel.

Département du feu

Nous sommes heureux de voir que le chef Dorval est infatigable et qu'il travaille sans cesse à améliorer l'important département de la chose municipale dont la direction lui est confiée comme à rendre service au public. On peut voir par notre compte-rendu de la séance d'hier du Conseil municipal, que le chef des pompiers invite les autorités et le public à une expérience qu'il fera à l'École Normale Laval mardi après-midi avec un fameux appareil de srucetage qui donne aux Etats-Unis les meilleurs résultats. Cet appareil est en toile et a à

peu près la forme d'un canot. L'une des extrémités est fixée à une fenêtre et l'autre est maintenue en bas de manière à former un plan incliné. Les personnes surprises par le feu se laissent glisser dans ce tuyau ouvert et arrivent en bas avec une vitesse vertigineuse, mais sans danger.

C'est M. Blakiston, un ancien voilier de Québec, qui a construit l'appareil dont il sera fait usage, d'après les données de M. Dorval.

Le chef des pompiers, a en outre introduit dans son département une innovation qui est destinée à rendre d'immenses services, tant aux particuliers qu'aux compagnies d'assurances.

On sait les dégâts considérables causés, quelquefois par l'eau, dans des commencements d'incendie surtout. Il a en l'idée ingénieuse, pour ces cas-là, d'adapter au tube ordinaire des boyaux, un autre petit boyau avec un tout petit tube qui occasionne peu de dégâts. On a pu, contrairement à ce qui a été dit en premier lieu, constater l'efficacité de ce système, l'autre nuit, chez M. Duval.

Ecrasé de la prison

Il y a en ce moment dans la prison commune du district, 76 détenus dont 22 femmes.

Voici les causes de leur détention :

Table listing causes of detention: Incapables de quitter la prison par maladie (7), Sous sentence de cour (3), Sous l'ordonnance de police (43), Pour larcin (6), Pour autres délits (7), Pour défaut de cautionnement (3), Aliéné (1), Idiot (1), Témoin de la Couronne (2), Sur leur demande (3), Total (76).

Courses au trot.

Demain après-midi, entre deux et trois heures, il y aura des courses au trot entre deux chevaux, sur l'hippodrome appartenant à M. M. Gingras et Fradet et situé à l'ouest du chemin de la Traversée, sur le pont de glace.

Avis

Les personnes qui ont en leur possession des listes pour la salle de la Volière qui se trouve dans la salle de l'Institut Commercial St. Louis, sont priées de les remettre, avec l'argent collecté, au Révd. J. E. Rouleau, de la cure de St. Roch.

Toutes les listes doivent être remises pour le 15 février.

Le jour fixé pour le tirage des billets sera annoncé.

Le théâtre à 10 sous.

A raison de la représentation de lundi soir à la salle Jacques-Cartier, au bénéfice de l'œuvre en Patronage, la direction du théâtre à dix sous a résolu de donner une soirée à la salle Victoria. On jouera l'après-midi à deux heures et le soir. Le cours des spectacles de la salle Jacques-Cartier sera repris mardi après-midi, avec un programme flamboyant. Entre autres artistes on aura l'occasion d'applaudir "les quatre freluquets." Grande variété d'artistes nouveaux. Ne pas oublier lundi à la salle Victoria et mardi à la salle Jacques-Cartier.

Eucan.

Nous attirons l'attention sur une grande vente de chevaux, voitures, bêtes à cornes, instruments aratoires, etc., etc., par MM. G. R. Grenier & Cie qui aura lieu lundi le 4 février, sur la ferme de Mme Joseph Doyle, à la Jumeau-Lorette, chemin de l'Ornière. La vente commencera à 10 heures. Voir l'annonce.

Aux calligraphes.

Les membres du "De La Salle Penman's Club" seraient heureux de voir la jeunesse quebecquoise ainsi que celle de Lévis répondre à l'appel qui leur a été fait, en envoyant leurs échantillons d'écriture avant le 12 du courant.

Pour plus amples informations, s'adresser à M. H. Falardeau, Président, 24 Rue de la Couronne, St-Roch, Québec.

Au pavillon des patineurs.

Hier soir, il y avait soirée au Pavillon. On avait organisé un programme de courses pour les membres du club. Le comité d'organisation des courses se composait du Lt. Col. Scott, de MM. Miller, R. Campbell et de M. Ulric Tessier.

Il y a eu des courses de jeunes gens, et de jeunes garçons ; courses de longueur

haîne en avant et à reculons, courses de barrières et dans des barils.

Il y a eu des enlûtes, et aussi il y a eu de brillants exploits de vitesse.

La musique de la Batterie A, sous l'excellente direction de M. J. Vézina, a joué ses quadrilles et ses valse les plus gais.

La voûte du pavillon avait été décorée de drapeaux aux couleurs variées. Il y avait foule de spectateurs, et les vainqueurs ont été chaleureusement applaudis.

Voici le programme des courses, et la liste des vainqueurs :

Courses à la raquette sur la glace ; cinq concurrents ; trois fois le tour de la glace. 1er, R. J. Davidson ; 2e, W. B. Scott.

Course dans les barils ; trois concurrents ; quatre fois le tour de la glace. 1er, A. E. Swift ; 2e, W. Heine.

Course de longueur par baucques ; quatre concurrents ; deux fois le tour de la glace. 1er W. B. Scott ; 2e, P. Hamilton.

Courses à reculons pour les garçons de 15 ans et au-dessous : trois fois le tour de la glace ; quatre concurrents. 1er H. Scott ; 2e L. Scott.

Course de front pour les garçons de 14 ans et au-dessous ; huit fois le tour de la glace ; quatre concurrents. 1er, L. Von Illiad ; 2e, H. Campbell.

Course d'un demi-mille, trois concurrents ; sept fois et demi le tour de la glace. 1er, R. J. Davidson ; 2e, P. M. Hamilton.

Course des jeunes garçons de 13 ans et au-dessous ; huit fois le tour de la glace ; cinq concurrents. 1er, L. Stott ; 2e, H. Dinning.

Course à barrières : cinq concurrents ; deux fois le tour de la glace. 1er, W. B. Scott ; 2e, P. M. Hamilton.

Course à reculons : cinq concurrents ; huit fois le tour de la glace. 1er B. Routhier ; 2e, A. E. Swift.

Course d'un mille : quinze fois le tour de la glace ; 1er, B. Routhier ; 2e, A. E. Swift.

Les licences.

On fait en ce moment une guerre terrible à la vente illicite des spiritueux. Ce matin encore, cinq défendeurs ont été appelés. Cela porte à une douzaine environ le nombre de cause de ce genre dont l'audition a été fixée à différentes dates.

Bulletin Financier

Actions de Banques, etc.

Samedi, 2 Février 1884, 4 h. P. M.

Table with columns: Valeur des actions, Dividende, etc. Lists various banks and financial institutions like Banque de Montréal, Ontario, etc.

DECES.

BIDEGAR.—A St-Roch, le 1er février 1884, Pierre Bidégari, à l'âge de 34 ans, membre de la Police Riveraine. Il laisse pour déplorer sa perte une épouse inconsolable et 4 enfants qui le regretteront longtemps.

Son service et sa sépulture auront lieu à l'église St-Roch, lundi matin à 9 heures. Le convoi partira de sa demeure, rue du Roi No 67, à 8 h. 45 m. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.—(Communiqué).

PELLETIER.—A la Station de la Petite Rivière, le 1er du courant, à l'âge de six ans et quatre mois, Marie Louise Florentine Pelletier, enfant adoptif de F. X. Ancill. c.e.